

MANUEL DE FORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS À DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL, SEXUELLE OU AUTRES FORMES

Livre d'exercices



Bureau
international
du Travail

unicef 

UN.GIFT

Global Initiative to Fight Human Trafficking



**MANUEL DE FORMATION SUR LA LUTTE
CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS À DES FINS
D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL,
SEXUELLE OU AUTRES FORMES**

Livre d'exercices

Copyright © Organisation internationale du Travail 2009

Première édition 2009

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

IPEC

Manuel de formation sur la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, sexuelle ou autres / Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)- Genève: OIT, 2008 - 113 p.

ISBN: 978-92-2-222069-4 (Kit); 978-92-2-122070-1 (CD-Rom);

ISBN: 978-92-2-222071-7 (Livre 1 Print); 978-92-2-222072-3 (Livre 1 Web PDF);

ISBN: 978-92-2-222073-1 (Livre 2 Print); 978-92-2-222074-8 (Livre 2 Web PDF);

ISBN: 978-92-2-222075-5 (Livre 3 Print); 978-92-2-222076-2 (Livre 3 Web PDF);

ISBN: 978-92-2-222077-9 (Livre d'exercices Print); 978-92-2-222078-6 (Livre d'exercices Web PDF);

ISBN: 978-92-2-222079-3 (Guide du facilitateur Web PDF);

manuel de formation / matériel de formation / traite des enfants / enfants / travail des enfants / exploitation sexuelle - 02.02.1

Egalement disponible en anglais: *Training manual to fight trafficking in children for labour, sexual and other forms of exploitation*, ISBN: 978-92-2-122069-5 (Kit); ISBN: 978-92-2-122079-4 (Guide du facilitateur), Genève, 2009; et en espagnol: *Manual de formación para combatir la trata infantil con fines de explotación laboral, sexual y de otros tipos*, ISBN 978-92-2-322069-3 (Kit); 978-92-2-322079-2 (Guide du facilitateur), Genève, 2009.

Données de catalogage du BIT

NOTE

Cette publication a été élaborée par June Kane, consultante pour l'IPEC, et par Hans van de Glind du Bureau de l'IPEC à Genève.

Cette publication a été financée par UN.GIFT, le Centre international de formation (CIF) de l'OIT, et le ministère du Travail des Etats-Unis (*Department of Labour*) (Projet GLO/05/51/USA).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du ministère du Travail des Etats-Unis. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils soient cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières. Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées. La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/ipec

Photos: BIT. Les photographies dans cette publication sont uniquement à but illustratifs. Les enfants dont les identités sont révélées par les photos ne sont pas des victimes de la traite des enfants.

Imprimé en

Italie

Photocomposition par

Centre international de formation (CIF) de l'OIT, Turin (Italie)

Table des matières

Livre 1: Comprendre ce qu'est la traite des enfants5

Chapitre 1.1: Définitions5

Exercice 1: Définitions dans votre pays5

Exercice 2: Termes relatifs à la traite des enfants5

Exercice 3: Définir la traite6

Chapitre 1.2: Les instruments internationaux et régionaux8

Exercice 4: Les lois relatives aux enfants dans votre pays8

Exercice 5: Mettre en application les instruments internationaux9

Exercice 6: Protéger les droits de l'enfant ...10

Chapitre 1.3: Les concepts fondamentaux ...11

Exercice 7: Saisir les concepts clés11

Exercice 8: Illustrer la traite dans votre pays11

Exercice 9: Les facteurs de risque et de vulnérabilité12

Chapitre 1.4: Comment s'organise la traite des enfants14

Exercice 10: Présentez votre expérience14

Exercice 11: Examinez les facteurs de risques en fonction de votre expérience15

Exercice 12: Les cas d'enfants victimes de la traite qui commettent une infraction pénale16

Chapitre 1.5: Les personnes impliquées17

Exercice 13: Préparer une image instantanée de la traite dans votre pays17

Exercice 14: Les solutions au problème – premières réflexions17

Chapitre 1.6: La portée et l'impact de la traite des enfants18

Exercice 15: Du pays à la région18

Exercice 16: Les coûts de la traite18

Chapitre 1.7: Recherche et connaissances pour la planification et le ciblage19

Exercice 17: Jeux de rôles19

Exercice 18: Concevoir un projet de collecte de données20

Exercice 19: Tirer des enseignements de données désagrégées21

Chapitre 1.8: Planifier pour des actions concertées22

Exercice 20: L'analyse des parties prenantes22

Exercice 21: La planification d'actions concertées23

Exercice 22: Actions concertées au niveau sous-régional26

Exercice 23: Évaluation des politiques de protection des partenaires27

Livre 2: Action politique et de sensibilisation contre la traite des enfants28

Chapitre 2.1: Un vaste dispositif de protection destiné à prévenir la traite des enfants en danger et des anciennes victimes28

Exercice 24: Quel rôle jouez-vous dans la protection?28

Exercice 25: Votre expérience de la protection29

Exercice 26: Les parlementaires et les mesures pour combattre la traite des enfants30

Chapitre 2.2: Protection (suite)32

Exercice 27: Faire entendre le message32

Exercice 28: La protection en vue de prévenir la récurrence de la traite ..33

Exercice 29: Éducation, formation et emploi des jeunes35

Chapitre 2.3: Prévention du crime que représente la traite des enfants36

- Exercice 30: Réagir face à la 'mauvaise demande'36
- Exercice 31: Le cadre juridique et les droits de l'homme.....37
- Exercice 32: Les enfants et les directives relatives aux politiques et pratiques de recrutement de migrants.....39
- Exercice 33: Une migration sûre (sans danger) en vue d'un travail décent.....39

Chapitre 2.4: Prévention (suite)40

- Exercice 34: Chaînes de l'offre40
- Exercice 35: Étude de cas sur le cacao.....41
- Exercice 36: Initiatives et responsabilités en matière d'éducation et de travail décent.....43

Chapitre 2.5: Application de la loi.....44

- Exercice 37: Reconnaître les indices sur le lieu de travail44
- Exercice 38: L'application de la loi, les droits de l'homme et le contexte du travail45

Chapitre 2.6: Application de la loi (suite)47

- Exercice 39: Reconnaître la traite des enfants autour de soi47
- Exercice 40: La création d'une équipe de réponse rapide49

Chapitre 2.7: Assistance aux victimes50

- Exercice 41: Gestion des cas: évaluation des besoins.....50
- Exercice 42: Votre expérience concernant l'assistance aux victimes50

Chapitre 2.8: Assistance aux victimes (suite)51

- Exercice 43: Bonnes ou mauvaises pratiques?.....51
- Exercice 44: Quelques questions pour des discussions de groupe52

Livre 3: Questions de processus..53

Chapitre 3.1: Rassembler le tout.....53

- Exercice 45: Commencer à établir un PAN ...53
- Exercice 46: Choisir un calendrier approprié55

Chapitre 3.2: Mobilisation, médias, dialogue social et implication des enfants et des jeunes56

- Exercice 47: Planifier des mesures de sensibilisation56
- Exercice 48: Aider les médias à comprendre les véritables problèmes.....57
- Exercice 49: Dialogue social et l'établissement de partenariats58
- Exercices 50 et 51: Protection des enfants et des jeunes gens lors de leur participation59
- Exercice 52: L'échelle de participation de Hart.....62

Chapitre 3.3: Suivi et évaluation63

- Exercice 53: Indicateurs pour une initiative de proximité63
- Exercice 54: Indicateurs pour une initiative d'élaboration de politique générale.....64
- Exercice 55: Discussion sur les indicateurs..64

Chapitre 3.4: Apprendre et partager les enseignements65

- Exercice 56: Tirer les leçons apprises d'une expérience récente et identifier les bonnes pratiques.....65
- Exercice 57: Élaborer une stratégie de diffusion65
- Exercice 58: Exercice de récapitulation: Votre plan d'action personnel et votre liste de souhaits66

Livre 1: Comprendre ce qu'est la traite des enfants

Chapitre 1.1: Définitions



Exercice 1: Définitions dans votre pays

1. Préparer un texte court sur les définitions juridiques du terme 'enfant' dans votre pays (ou dans le pays dans lequel vous résidez ou travaillez, si celui-ci n'est pas votre pays d'origine).
2. Quel est l'âge de la majorité (c'est à dire l'âge auquel se termine juridiquement la période de l'enfance) dans les domaines suivants:
 - ▶ La responsabilité pénale (être poursuivi en justice et condamné à une peine en tant qu'adulte);
 - ▶ La responsabilité financière (par exemple obtenir un prêt bancaire ou prendre une hypothèque);
 - ▶ Servir dans les forces armées;
 - ▶ Avoir le droit de vote;
 - ▶ L'âge légal du mariage;
 - ▶ L'âge légal du consentement à une activité sexuelle?
3. Existe-t-il une différence entre les filles et les garçons dans l'application de ces âges légaux?
4. Si votre pays a une législation spécifique relative à la traite, l'âge des 'enfants' y est-il précisé?
5. Comment 'la traite' est elle définie par la loi dans votre pays, et implique-t-elle que l'on doit absolument employer des moyens de coercition pour le recrutement d'enfants (par opposition aux adultes)?
6. Si vous travaillez dans une institution ou organisation spécifique, celle-ci a-t-elle sa propre définition des termes 'traite ' ou 'enfant'?
7. Pensez-vous que ces divergences entre les définitions des termes 'enfant' et la 'traite ' ont des répercussions sur votre travail (soit au niveau des politiques soit au niveau de la programmation)? Quelles sont ces répercussions et comment peuvent-elles être maîtrisées?



Exercice 2: Termes relatifs à la traite des enfants

Examiner les termes suivants qui sont régulièrement utilisés dans le domaine de la traite des enfants. Réfléchissez à leur signification, à leur emploi et à la raison pour laquelle ce terme est plus ou moins utile que d'autres termes équivalents. Réfléchissez à des désaccords ou divergences relatifs à l'emploi de ces termes et à la façon dont ils sont interprétés. Soyez prêts à partager vos réflexions avec les autres.

<ul style="list-style-type: none"> • Enfant/enfance • Adolescent/jeune homme, jeune fille • Adulte/l'âge adulte • Victime/victimisation • Auteur (du crime) • Exploiteur • Trafiquant • La traite/la traite des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Migration/migrant • Le trafic de personnes • Sexe/genre • Famille/famille élargie • Travail des enfants/les pires formes de travail des enfants • Esclavage • Travail décent/emploi • Éducation/apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation professionnelle, renforcement des compétences • Pauvreté • Racisme • Discrimination • Exclusion • Personne déplacée/réfugié • Handicap • Exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESCE)
---	--	--



Exercice 3: Définir la traite

Lisez les études de cas ci-dessous et répondez aux questions. Si vous pensez que la réponse n'est pas claire – qu'il y a des incertitudes ou des 'peut-être', présentez-les et indiquez de quelles informations supplémentaires il vous faudrait disposer afin de pouvoir donner une réponse avec certitude.

A est un garçon de 14 ans qui a fini sa scolarité et espère trouver du travail dans un pays voisin plus riche. Un recruteur se rend dans son village et lui propose de l'aider à se rendre dans le pays voisin et à y trouver du travail. Ses parents sont satisfaits parce que le recruteur leur donne une petite somme d'argent à l'avance. Quand ils arrivent dans le pays de destination, le garçon est remis à un employeur qui l'envoie travailler sous terre dans une mine de charbon.

1. Le garçon 'A' est-il victime de la traite? Si oui, à quel titre? Sinon expliquez pourquoi.
2. L'employeur de la mine de charbon peut-il être accusé de traite? Si oui, à quel titre? Sinon expliquez pourquoi.
3. La situation serait-elle différente si le garçon 'A' devait travailler comme ouvrier dans une usine?
4. Y aurait-il une différence si les parents étaient contre son départ?
5. Y aurait-il une différence si le recruteur faisait payer à la famille les frais de recherche d'emploi pour A, au lieu de le payer pour son travail?
6. Y aurait-il une différence si A avait 16 ans?

B est une jeune fille de 16 ans qui rêve de devenir mannequin. Un jour, un recruteur vient lui parler d'un emploi dans un autre pays. Il l'attire avec des promesses d'endroits de rêve où elle aura la possibilité de travailler avec des créateurs de mode connus dans le monde entier. Le recruteur organise le voyage comme convenu avec B, mais ne l'accompagne pas. Lorsque B arrive à destination, elle réalise qu'elle doit poser pour des vêtements « à ras » et se produire devant des clients dans des spectacles pornographiques.

1. La jeune fille B est-elle victime de la traite ? Si oui, à quel titre? Sinon expliquez pourquoi.
2. Le recruteur est-il un trafiquant? Si oui, à quel titre? Sinon expliquez pourquoi.
3. Y aurait-il une différence si B savait que la 'séance de mannequinat' serait pornographique, mais qu'elle avait quand même accepté parce que cela lui rapporterait de l'argent?

C est un garçon de 11 ans qui vit avec ses parents paysans sur une plantation. Son père tombe malade et la famille emprunte de l'argent au propriétaire de la plantation. Afin de le rembourser, C commence à travailler au service du propriétaire.

1. Le garçon C est-il victime de la traite? Si oui, à quel titre? Sinon expliquez pourquoi.
2. Si vous avez répondu 'non', pensez-vous quand même qu'il y a des questions de protection d'enfants à prendre en considération dans ce cas?
3. Si le propriétaire faisait travailler le garçon C pour une tierce personne dans une ville voisine, tireriez-vous des conclusions différentes?

D est une fillette de 10 ans qui vit dans une zone rurale pauvre frappée par la famine. Sa tante plus riche qui vit dans la capitale dit que D peut venir vivre chez elle si elle l'aide à accomplir quelques tâches ménagères. La tante promet de l'envoyer à l'école. Cette situation est assez répandue dans le pays où vit D: le 'placement' des enfants chez un membre de la famille élargie est une façon

habituelle de s'en sortir pour les grandes familles qui ont des difficultés à joindre les 2 bouts dans le pays en question.

1. La fillette D est-elle victime de la traite? Si oui, à quel titre? Sinon expliquez pourquoi?
2. Quelles conditions doit-on prendre en considération après l'arrivée de D dans la capitale?
3. Le fait que le 'placement' dans la famille élargie soit un mécanisme pour s'en sortir, répandu depuis longtemps dans le pays de la fillette, change-t-il les choses?

E est une toute petite fillette de 18 mois qui vit dans un orphelinat. Une riche famille sans enfant vient pour l'adopter. La famille donne une somme d'argent au courtier qui a organisé l'adoption.

1. Le bébé E est-elle victime de la traite? Si oui, à quel titre? Sinon expliquez pourquoi.
2. Si la famille adoptive n'était pas riche, et comptait faire travailler l'enfant une fois qu'elle aurait grandi, tireriez-vous des conclusions différentes?
3. Qu'en serait-il s'ils avaient l'intention d'utiliser la toute petite fille E pour mendier?

F est un jeune homme de 17 ans du pays X, qui migre illégalement dans le pays Y. La somme à payer pour l'arrangement est de 50,000 blits. Il trouve du travail dans une usine et doit accomplir de lourdes tâches pendant 10 heures chaque jour. Le salaire est correct.

1. Le jeune homme F est-il victime de la traite? Si oui, à quel titre? Sinon expliquez pourquoi.
2. Le fait que F ait immigré de façon illégale change-t-il quelque chose?
3. Cela changerait-il quelque chose si F avait eu 18 ans au moment de sa migration?
4. L'employeur est-il un trafiquant? Si oui, à quel titre? Sinon expliquez pourquoi.

G est un jeune garçon originaire du pays K. Il a entre 10 et 12 ans mais il a l'air bien plus jeune, (disons 7 ou 8 ans). Il est arrêté par la police dans le pays J qui le surprend sur le marché en train de vendre des babioles avec 10 autres enfants de nationalités différentes. Après quelques heures d'interrogatoire le juge d'instruction est en mesure d'établir le fait que l'enfant vit en réalité dans le pays J avec sa famille. Nous ne savons pas vraiment si la famille a un statut juridique régulier ou non. Malgré le fait qu'il soit inscrit à l'école G passe la plupart de son temps au marché afin de rapporter chaque soir à la maison de petites sommes d'argent pour ses parents.

1. G est-il victime de la traite? Si oui, à quel titre? Sinon expliquez pourquoi.
2. Les parents de G peuvent-ils être accusés de traite? Si oui, à quel titre? Sinon expliquez pourquoi.
3. Selon vous, y a-t-il des problèmes de protection de l'enfance ou de bien-être familial qui doivent être examinés dans ce cas?

H, une jeune fille de 14 ans du Pays T, a accepté d'être déplacée par son frère du centre du Pays T vers le sud du pays. Elle vit dans le Sud avec son frère et sa belle-sœur, près de la frontière avec le Pays Z. Chaque jour elle traverse illégalement la frontière afin de vendre des fruits et des œufs pour une tierce personne à qui son frère l'a présentée. H ne va pas à l'école. Conformément à la loi relative au travail du Pays Z, elle aurait la permission de travailler dans des conditions non dangereuses seulement si elle avait la nationalité du Pays Z. La jeune fille H est plutôt satisfaite de ses revenus. Chaque semaine, de son plein gré, elle donne à son frère une partie de ses revenus pour couvrir ses frais de subsistance.

1. H est-elle une victime de la traite? Si oui, à quel titre? Sinon expliquez pourquoi.
2. Le frère de H est-il un trafiquant? Si oui, à quel titre? Sinon expliquez pourquoi.
3. L'employeur dans le pays Z est-il un trafiquant? Si oui, à quel titre? Sinon expliquez pourquoi.

Chapitre 1.2: Les instruments internationaux et régionaux



Exercice 4: Les lois relatives aux enfants dans votre pays

1. Expliquez les différences, s'il y en a, entre les lois pertinentes relatives aux enfants dans votre pays et:
 - a) La Convention relative aux droits de l'enfant;
 - b) Le Protocole de Palerme;
 - c) La Convention n°182. de l'OIT
2. Présentez les principales lois dans votre pays qui sont relatives aux droits de l'enfant, par exemple: des lois relatives aux abus sexuels et à l'exploitation des enfants, à l'âge minimum du travail et à toutes les conditions de travail spécifiques pour les travailleurs de moins de 18. Il n'est pas nécessaire de connaître ces lois dans le détail, mais essayez de donner une vue d'ensemble de la protection juridique des enfants, et commentez tous les aspects qui vous semblent particulièrement intéressants ou importants (par exemple, s'il existe une disposition qui dit que les enfants de familles de demandeurs d'asile qui n'ont pas encore le statut de résidents dans un pays devraient avoir accès à une éducation et à une formation complètes.) Parlez aussi de tous les domaines dans lesquels il pourrait y avoir une amélioration (par exemple, relever l'âge minimum d'admission à l'emploi, ou élaborer des dispositions spéciales pour les enfants confrontés à un handicap face aux transports scolaires). Assurez-vous de mettre en lumière les divergences dans la protection accordée aux filles et aux garçons.
3. Énumérez les principales branches du gouvernement dans votre pays qui sont responsables du respect des droits des enfants et de la traite. Décrivez en une ligne par organe en quoi consiste cette responsabilité. S'il existe un mécanisme de coordination au sein du gouvernement (par exemple, un point focal ou un groupe de travail interministériel) chargé des questions relatives à l'enfance, décrivez son fonctionnement.



Exercice 5: Mettre en application les instruments internationaux

Choisissez l'un des articles suivants tirés d'instruments internationaux et expliquez:

1. Pourquoi il s'agit d'un outil important pour les mesures anti-traite;
2. Comment il est mis en oeuvre dans votre pays (un exemple suffit).

Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants, 1999 (n°.182) (Article 7(2)):

“ Tout Membre doit, en tenant compte de l'importance de l'éducation en vue de l'élimination du travail des enfants, prendre des mesures efficaces dans un délai déterminé pour: a) empêcher que des enfants ne soient engagés dans les pires formes de travail des enfants...”

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989) (Article 34):

“ Les États parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. A cette fin, les États prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans nationaux, bilatéraux et multilatéraux pour empêcher: [...] b) Que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales...”

Protocole de Palerme (Article 5):

“1. Chaque État Partie adopte les mesures législatives et autres nécessaires pour conférer le caractère d'infraction pénale aux actes énoncés à l'article 3 du présent Protocole, lorsqu'ils ont été commis intentionnellement.

2. Chaque État Partie adopte également les mesures législatives et autres nécessaires pour conférer le caractère d'infraction pénale: [...] b) Au fait de se rendre complice d'une infraction établie conformément au paragraphe 1 du présent article; ...”

Convention sur l'âge minimum de l'OIT, 1973 (n°138) (Article 3):

“1. L'âge minimum d'admission à tout type d'emploi ou de travail qui, par sa nature ou les conditions dans lesquelles il s'exerce, est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents ne devra pas être inférieur à dix-huit ans. ”



Exercice 6: Protéger les droits de l'enfant

Examinez à nouveau les descriptions des situations de quatre des enfants que vous avez déjà étudiés dans l'Exercice 3. Indiquez quels droits, en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, sont en train d'être violés:

C est un garçon de 11 ans qui vit avec ses parents paysans sur une plantation. Son père tombe malade et la famille emprunte de l'argent au propriétaire de la plantation. Afin de le rembourser, C commence à travailler au service du propriétaire.

D est une fillette de 10 ans qui vit dans une zone rurale pauvre frappée par la famine. Sa tante plus riche qui vit dans la capitale dit que D peut venir vivre chez elle si elle l'aide à accomplir quelques tâches ménagères. La tante promet de l'envoyer à l'école. Cette situation est assez répandue dans le pays où vit D: le 'placement' des enfants chez un membre de la famille élargie est une façon habituelle de s'en sortir pour les grandes familles qui ont des difficultés à joindre les deux bouts dans le pays en question.

G est un garçon originaire du pays K. Il a entre 10 et 12 ans mais il a l'air bien plus jeune, (disons d'avoir 7 ou 8 ans). Il est arrêté par la police dans le pays J qui le surprend au marché en train de vendre des babioles avec 10 autres enfants de nationalités différentes. Après quelques heures interrogatoire le juge d'instruction est en mesure d'établir le fait que l'enfant vit en réalité dans le pays J avec sa famille. Nous ne savons pas vraiment si la famille a un statut juridique régulier ou non. Malgré le fait qu'il est inscrit à l'école G passe la plupart de son temps au marché afin de rapporter chaque soir à la maison de petites sommes d'argent pour ses parents.

H, une jeune fille de 14 ans du Pays T, a accepté d'être déplacée par son frère du centre du Pays T vers le sud du pays. Elle vit dans le Sud avec son frère et sa belle-sœur, près de la frontière avec le Pays Z. Chaque jour elle traverse illégalement la frontière afin de vendre des fruits et des œufs pour une tierce personne à qui son frère l'a présentée. H ne va pas à l'école. Conformément à la loi relative au travail du Pays Z, elle aurait la permission de travailler dans des conditions non dangereuses seulement si elle avait la nationalité du Pays Z. La jeune fille H est plutôt satisfaite de ses revenus. Chaque semaine, de son plein gré, elle donne à son frère une partie de ses revenus pour couvrir ses frais de subsistance.

Chapitre 1.3: Les concepts fondamentaux



Exercice 7: Saisir les concepts clés

Faites correspondre les définitions ci-dessous avec les concepts qu'elles décrivent. Si cet exercice est fait en classe, suivez les instructions de l'instructeur pour le réaliser en un temps record. Si vous faites l'exercice de façon individuelle, accordez-vous 10 minutes pour le terminer.

Les personnes dont l'exploitation par le travail devient un facteur de production dont les trafiquants tirent des profits.	
Un itinéraire ou un point sur cet itinéraire qui se trouve entre le lieu d'origine (source) et le lieu de destination	
L'endroit où l'enfant est placé en situation d'exploitation – autre terme pour pays de 'destination'.	
La traite se produisant d'un pays à l'autre.	
Une tâche non dangereuse mais accomplie par un enfant qui n'a pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi.	
Le pays, la ville ou le village ou autre lieu d'origine de l'enfant victime de traite – un autre terme pour pays 'émetteur'.	
La traite qui a lieu à l'intérieur des frontières d'un pays.	
Une tâche dangereuse, qui met en péril la sécurité et la morale de l'enfant ou qui implique de l'esclavage ou des pratiques proches de l'esclavage, une exploitation sexuelle, des activités illicites, la traite ou le recrutement dans des conflits armés.	
La 'force d'attraction' réelle des employeurs-exploiteurs ou d'autres exploiters de main-d'œuvre victime de traite.	



Exercice 8: Illustrer la traite dans votre pays

Dessinez une carte de votre pays (en indiquant les frontières avec les autres pays) ou de votre État ou province (en indiquant les lieux de destination rapprochés – les grandes villes, les ports etc.).

Indiquez avec des flèches sur la carte les principaux flux de la traite des enfants à partir, vers, à travers et à l'intérieur de votre pays ou état.

Sur la carte, indiquez lesquels des termes suivants s'appliquent à la situation dans le pays ou l'État (et dans quelles zones) et dans le pays voisin ou la région voisine: Lieu d'origine (Source); Transit; Destination; Offre; Demande.

Ajoutez des commentaires si vous pensez qu'ils sont pertinents – par exemple, vous pouvez indiquer qu'un port "a un secteur du tourisme florissant et que par conséquent de nombreux postes saisonniers sont disponibles".



Exercice 9: Les facteurs de risque et de vulnérabilité

Veillez lire les descriptions suivantes concernant des enfants dans un pays fictif appelé Pays Central et dans sa province principale, BeloBelo. Ensuite, répondez aux questions.

Les facteurs de risques au niveau individuel, familial, communautaire

MaiMai est un district dans la province de BeloBelo du Pays Central qui est à la frontière de SoSo, un pays dans lequel les populations vivent dans une abondance relative. MaiMai est confronté à un problème significatif de traite des enfants vers SoSo mais les recherches ont montré que ce problème touche surtout deux des ethnies de BeloBelo: les Blas et les Kras. La composition ethnique de la population de BeloBelo est de 70 pour cent de BeloBeloans, 17 pour cent de Bla, et 13 pour cent de Kra.

Les BeloBeloans possèdent toutes les terres et gèrent d'assez grandes exploitations. Les Blas sont principalement de petits exploitants et les Kras font principalement du commerce de rue. Ni Les Blas ni les Kras n'enregistrent leurs enfants à la naissance parce qu'ils se considèrent traditionnellement comme des 'résidents temporaires' de BeloBelo. En conséquence, ils n'ont pas de statut officiel.

Les ethnies Blas et Kras ont toutes deux un passé de migration irrégulière. Les jeunes filles en particulier migrent vers le pays voisin, SoSo, où elles trouvent généralement du travail dans les restaurants et les bars. De nombreuses filles migrent avec l'aide de filles plus âgées qui sont allées à SoSo auparavant, ou elles font appel aux services d'agences pour l'emploi non déclarées qui ont des opérations florissantes dans la plupart des villages du district.

Les Kras ont un passé lié à l'abus de drogue et d'alcool et cela est assez visible. De récents rapports mentionnent une violence domestique endémique chez les Kras. Les Kras vivent dans les bas quartiers près de la capitale du district, tandis que les Blas vivent plus haut dans les montagnes loin des services élémentaires.

Les Blas ont tendance à avoir des familles nombreuses dirigées par des hommes, qui prennent toutes les décisions concernant la famille. De nombreuses filles Blas arrêtent l'école dès l'âge de 13 ans. Beaucoup de ces filles sont ensuite envoyées dans les foyers de membres de leur famille élargie ailleurs dans la province, où elles travaillent dur pendant de longues heures pour accomplir des travaux domestiques (travail domestique d'enfants).

1. Sur la base de la description de situation ci-dessus et de vos connaissances de la traite des enfants, veuillez discuter et énumérer les facteurs de risque – en particulier au niveau individuel, familial et communautaire – qui font des enfants Kra et Bla des enfants vulnérables face à la traite. Lorsque les facteurs de risque concernent plus les filles que les garçons, ou les garçons plus que les filles, pensez à l'indiquer.
2. Considérez-vous que les filles et les garçons du plus grand groupe ethnique, les BeloBeloans, sont aussi en danger?

Les facteurs de risque au niveau institutionnel

La province de BeloBelo compte 50 millions d'habitants et est densément peuplée. Cinquante pour cent de la population a moins de 20 ans. Il s'agit d'une société principalement agricole. Chaque mois d'août, les pluies annuelles détruisent régulièrement les cultures.

Avec peu de professions en dehors de l'agriculture, le taux de chômage des jeunes est élevé, surtout chez les filles. La plupart des jeunes hommes qui restent dans les zones rurales sont des agriculteurs. La plupart des autres jeunes hommes ont émigré pour le travail vers la province Booming voisine.

La province BeloBelo est connue pour sa proportion faussée des naissances (pour 100 filles naissent 135 garçons). Les statistiques officielles indiquent qu'en moyenne les filles quittent l'école 1,2 ans

plus tôt que les garçons. Le suicide est la principale cause de décès chez les jeunes filles et les femmes de 15 à 34 ans dans les zones rurales.

Tous les villages BeloBeloans ont accès à la télévision et les populations peuvent regarder les chaînes de télévision locales, ou la chaîne de la province Booming voisine. De nombreux jeunes gens ont vu des programmes montrant le meilleur niveau de vie et les opportunités d'emploi de la province de Booming, surtout sur la côte est où les ports génèrent de plus en plus d'abondance.

Il y a une agence de recrutement officielle dans la province de BeloBelo, et elle se trouve dans la capitale provinciale. Elle fournit des services de placement adressés aux travailleurs qualifiés. Un certain nombre d'agences de recrutement non déclarées opèrent dans de plus petites villes de la province. Elles peuvent organiser rapidement un trajet vers la grande ville. Les jeunes utilisent de plus en plus les services de ces agences non officielles, ceux qui quittent l'école tôt en particulier. L'évidence de bouche à oreille suggère que ces jeunes gens finissent dans des ateliers clandestins où ils sont exploités et dans des usines illégales (principalement dans la province de Booming) où ils doivent travailler 14 heures d'affilée, parfois sans être payés.

1. Sur la base de la description de situation ci-dessus et de vos connaissances de la traite des enfants, veuillez discuter et énumérer les facteurs de risque – en particulier au niveau institutionnel – qui rendent les enfants vulnérables face à la traite.
2. La situation est-elle différente pour les garçons et les filles? Expliquer ces différences le cas échéant; si vous n'êtes pas sûr, de quelles informations supplémentaires auriez-vous besoin avant de pouvoir répondre à cette question de façon plus approfondie.

Les facteurs de risque sur le lieu de travail

Des rapports récents dans les médias indiquent qu'un grand nombre de jeunes filles de la province de BeloBelo travaillent dans des salons de coiffure dans les grandes villes de la province de Booming. Des recherches récentes semblent montrer qu'elles ont entre 13 et 15 ans, et que la plupart d'entre elles arrivent seules.

Dans ces salons de coiffure elles doivent parfois fournir des prestations sexuelles. Elles travaillent de longues heures, et souvent elles dorment dans une pièce avec sept ou huit autres filles. La nourriture est de mauvaise qualité et les frais de nourriture et de logement sont déduits de leurs salaires mensuels, qui sont déjà très bas.

Après un an ou deux, beaucoup de ces filles reçoivent une offre d'emploi de la part d'un grand lieu de distraction qui leur promet un meilleur salaire. Là, elles doivent fournir des services sexuels de façon régulière. On leur donne de l'alcool et de la drogue gratuitement pendant les trois premiers mois et par la suite elles doivent payer pour avoir de la drogue et le coût des boissons est déduit de leurs salaires.

Le niveau d'éducation et de qualification des filles est bas et la plupart d'entre elles n'ont pas de papiers. Celles qui ont des papiers d'identité sont forcées de les remettre à l'employeur pour qu'il les 'garde en sécurité'. Sans papiers, elles n'ont ni accès à des services de santé élémentaires ni à des services sociaux. On dit aux filles que si elles essaient de partir, leurs familles dans leur pays d'origine seront punies.

Une fois par an la police procède à un contrôle inopiné dans le quartier des divertissements – en général le contrôle est annoncé à l'avance. Une fois par an, aux environs de Noël, il est permis à la plupart des travailleuses migrantes de rentrer chez elles pour voir leurs familles, mais pendant les trois mois qui précèdent Noël, elles ne reçoivent pas de salaire afin de s'assurer qu'elles reviendront après Noël afin de percevoir leur argent.

1. Sur la base de la description de situation ci-dessus et de vos connaissances de la traite des enfants, veuillez discuter et énumérer les facteurs de risque – en particulier sur le lieu de travail – qui rendent ces filles vulnérables face à la traite.
2. La situation serait-elle différente si ces filles avaient entre 15 et 18 ans plutôt que 13 à 15 ans?

Chapitre 1.4: Comment s'organise la traite des enfants



Exercice 10: **Présentez votre expérience**

Préparez une présentation en trois paragraphes décrivant les grandes lignes d'une affaire typique de traite des enfants dans votre pays (ou dans le pays dans lequel vous travaillez). Présentez bien les trois phases du processus: c'est à dire le mode de recrutement des enfants, mais aussi comment, par l'intermédiaire de qui et où sont-ils déplacés; quels sont les résultats de la traite en matière d'exploitation?

Accordez une attention toute particulière:

- ▶ Aux profils des enfants, s'ils sont connus (genre, groupe d'âge, composition ethnique, niveau d'instruction, circonstances familiales);
- ▶ Aux profils des recruteurs, trafiquants et intermédiaires, s'ils sont connus.

Si vous le pouvez, veuillez aussi indiquer si la traite des enfants dans votre pays a évolué avec le temps et ce qui a influencé ce changement (facteurs économiques dans votre pays et dans les pays voisins, changements en matière de politique et de réglementation de la migration, problèmes de frontières, autres facteurs).



Exercice 11: Examinez les facteurs de risque en fonction de votre expérience

Examinez la présentation que vous avez faite pour l'Exercice 10 et décidez si certains des facteurs de risque énumérés ci-après jouent un rôle dans le cas que vous avez décrit. Y a-t-ils d'autres facteurs de risque en jeu qui ne sont pas dans la liste? Ajoutez-les dans la liste et expliquez pourquoi ils mettent les enfants en danger.

<p><i>Les facteurs de risque propres à l'enfant</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Genre (garçon/fille) • Âge • Groupe ethnique • Enregistrement des naissances/citoyenneté • Séparation de sa famille (orphelin, fugueur, déplacé, etc.) • Handicap • Niveau d'éducation ou de compétence • Place au sein de la hiérarchie familiale • N'a jamais vécu en dehors de sa famille/communauté (naïveté) • Exposition à une pression négative de la part de ses pairs 	<p><i>Les facteurs de risque communautaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chômage des jeunes • Violence communautaire • Situation géographique (c.à.d. près d'une frontière avec un pays voisin plus prospère) • Accessibilité des écoles et centres de formation • Infrastructures routières et transports • Chef de file et structures de pouvoir dans la communauté • Maintien de l'ordre et services des autorités locales • Lieux de divertissements et centres communautaires • Historique de migration
<p><i>Les facteurs de risque familiaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Famille monoparentale ou absence régulière de l'un des deux parents • Famille nombreuse • Revenus insuffisants • Groupe ethnique ou caste • Maladie ou décès dans la famille • Relations de pouvoir au sein de la famille • Préférence pour les garçons ou les filles • Violence au sein de la famille • Dettes • Pratiques culturelles ou traditionnelles discriminatoires • Tendance traditionnelle à la migration 	<p><i>Les facteurs de risque sur le lieu de travail au lieu de destination</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Emploi non supervisé de travailleurs • Absence de surveillance de la main-d'œuvre • Protection des travailleurs défaillante et portée limitée du droit du travail • Économie informelle non réglementée • Absence de représentation des travailleurs (syndicats) • Impossibilité de changer d'employeur • Prédominance des hommes dans la hiérarchie sur le lieu de travail • Tolérance de la population envers la prostitution/mendicité <p><i>Les facteurs de risque institutionnels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Géographie • Catastrophe naturelle • Situation de paix ou conflictuelle • Économie • Régime des services sociaux • Discrimination • Solidité du cadre juridique • Niveau de corruption



Exercice 12: **Les cas d'enfants victimes de la traite qui commettent des infractions pénales**

Étudiez ce cas:

Le garçon M a 15 ans et il est malheureux chez lui. Son père le soupçonne d'être homosexuel et l'a battu à plusieurs reprises. Le garçon M pense que le seul choix qui s'offre à lui est de partir et il a rencontré un autre garçon de 15 ans dans une discothèque pour les homosexuels, lui aussi recevait souvent des coups à la maison. Cet autre adolescent, le garçon Q a quitté l'école et sa famille il y a un an et a commencé à traîner près de la discothèque, il gagne de quoi survivre en fournissant de temps en temps des services sexuels.

Les garçons M et Q partent ensemble vers la côte à la recherche d'un emploi dans un bar/discothèque pour les touristes et ils prévoient de vivre dans une communauté en bord de mer. Le garçon Q connaît quelqu'un dans ce quartier de bord de mer qui les met en relation avec le propriétaire de la discothèque. Le propriétaire les recrute et leur dit qu'ils peuvent gagner encore plus d'argent – peut-être assez pour louer un appartement – s'ils acceptent de l'aider à vendre des drogues qui permettent de « s'éclater » pendant des soirées (party) dans la communauté de bord de mer. Les garçons M et Q ne veulent pas vraiment le faire, mais le patron les menace de les renvoyer s'ils refusent. Ils acquièrent rapidement la réputation de 'mauvais garçons' qui vendent de la drogue et les hommes plus âgés commencent à leur proposer des rapports sexuels contre de l'argent. Le garçon M est si bouleversé par cette situation qu'il commence à consommer de la drogue pour l'oublier. Le propriétaire de la discothèque lui donne de la drogue en échange de la moitié de l'argent qu'il gagne auprès de ces hommes.

Discutez de ce cas et surtout réfléchissez à des réponses aux questions suivantes:

1. Les garçons M et Q sont-ils victimes de traite?
2. Si oui pouvez-vous identifier les trafiquant(s)?
3. Les garçons M et Q ont-ils commis une ou plusieurs infractions pénales?
4. Quelles devraient être les réactions ou réponses face à cette situation si elle était révélée au grand jour en matière de: (i) application de la loi; (ii) services sociaux; (iii) rôle des autres institutions?

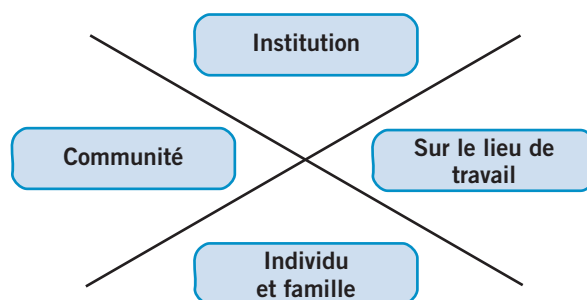
Chapitre 1.5: Les personnes impliquées



Exercice 13: Préparer une image instantanée de la traite dans votre pays

Réfléchissez à la traite des enfants dans votre pays (ou dans le pays où vous travaillez) et énumérez:

1. QUATRE facteurs connus qui contribuent à l'augmentation de la vulnérabilité dans chacune des catégories du diagramme:



2. QUATRE types de trafiquants/intermédiaires connus dans votre pays, avec une brève remarque sur leur méthode de travail (par exemple: 'les hommes du Sud vont dans des villages du Nord et préparent les jeunes filles à une relation dont elles croient qu'elle débouchera sur le mariage. Ils persuadent sa famille de laisser partir la jeune fille avec eux et la vendent ensuite pour qu'elle accomplisse du travail domestique').
3. DEUX itinéraires de traite identifiés soit à l'intérieur de votre pays soit vers d'autres pays.
4. QUATRE domaines d'exploitation dans lesquels des enfants sont victimes de traite soit à l'intérieur de votre pays soit dans d'autres pays. Précisez si ce secteur reçoit principalement des garçons, ou des filles victimes de traite, ou les deux.



Exercice 14: Les solutions au problème – premières réflexions

Pour chacun des aspects que vous avez cités dans l'exercice 13 (4 x 4 facteurs de risque, 4 trafiquants, 2 itinéraires, 4 secteurs), proposez la réaction qui vous semble la plus pertinente pour changer la situation (soit au niveau de la politique générale soit au niveau des services de proximité). Gardez à l'esprit que l'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours être votre premier souci.

Chapitre 1.6: La portée et l'impact de la traite des enfants



Exercice 15: Du pays à la région

Vous avez déjà dressé une image instantanée des principales caractéristiques de la traite des enfants dans votre pays. Maintenant le portrait s'élargit. Si vous faites cet exercice dans le cadre d'un cours, trouvez d'autres participants qui sont originaires ou travaillent dans votre région et élaborer ensemble un modèle des caractéristiques de la traite des enfants dans votre région. Si vous travaillez seuls, faites à nouveau l'exercice 'image instantanée du pays' (Exercice 13) pour d'autres pays de votre région et mettez en lumière les points communs, les différences ou les tendances qui deviennent évidentes.

Les éléments essentiels de ce tableau régional dépeint par vous, seront:

- ▶ Le profil de vulnérabilité des enfants en danger (il comprend des facteurs de risques majeurs tant au niveau individuel, que familial, qu'au lieu de travail, communautaire et institutionnel);
- ▶ Les catégories de trafiquants et leurs méthodes;
- ▶ Les itinéraires de la traite;
- ▶ Les principaux secteurs dans lesquels les filles et garçons victimes de traite sont exploités.

Si vous le pouvez, trouvez des estimations disponibles concernant le nombre d'enfants victimes de traite soit à l'intérieur de ces pays soit entre les pays de cette région. Cela complètera votre tableau régional avec une idée de l'ampleur du problème et de sa répartition dans la région (par exemple, la traite est peut-être un problème qui touche surtout le Sud ou les pays les moins riches de la région). Pensez à définir les pays de la région qui sont soit des pays d'origine, soit de transit soit de destination.

Discutez des similitudes et des différences entre ces divers pays ou zones de la région. Comment expliquez-vous ces similitudes ou ces différences? (Elles peuvent par exemple être d'origine économique, ou résulter de la topographie du pays, ou liées à la présence de groupes ethniques similaires des deux côtés d'une frontière, etc.)



Exercice 16: Les coûts de la traite

Demandez-vous pourquoi il serait dans l'intérêt d'un pays de s'attaquer fermement au problème de la traite des enfants. Dans votre analyse par écrit, prenez en considération:

- ▶ L'impact sur l'enfant individuel;
- ▶ L'impact sur les enfants du pays en général;
- ▶ Les coûts économiques pour le pays;
- ▶ L'impact sur les objectifs de développement social;
- ▶ Les engagements internationaux, régionaux et nationaux que le pays a pris.

Chapitre 1.7: Recherche et connaissances pour la planification et le ciblage



Exercice 17: Jeux de rôle

Il s'agit ici d'un exercice très pratique. Il peut être fait seul, à deux ou en groupes. Si vous le faites seul vous devriez jouer le rôle de l'enquêteur et préparer un texte expliquant pourquoi vous menez cette recherche, et formuler les questions que vous poserez.

Si vous le faites à deux, l'un de vous pourra être l'enquêteur et l'autre la personne interrogée. Ensemble, préparez un texte sur le but de la recherche. L'enquêteur devrait préparer les questions et les poser à la personne interrogée. La personne interrogée doit répondre aux questions en conséquence. Il faut que la personne interrogée fasse aussi des commentaires en retour à la personne qui pose les questions, en lui disant si ses questions sont adaptées ou non. Servez-vous des descriptions ci-dessous pour préparer l'exercice:

L'enquêteur: Vous faites partie d'une équipe qui enquête sur l'exploitation des enfants dans le secteur vestimentaire d'une grande ville. L'un des objectifs de votre recherche est de savoir si parmi les enfants, certains ont été victimes de traite en vue de leur exploitation. Lorsque vous interrogerez l'enfant, il est probable que l'employeur soit présent.

La personne interrogée: Vous êtes une jeune fille âgée de 15 ans qui travaille dans une usine de vêtements. Vous êtes arrivée ici il y a deux ans après avoir quitté votre village du Nord du pays avec votre frère aîné qui travaillait aussi dans l'usine. Quand il est rentré dans votre village, vous n'avez pas eu la permission de l'accompagner parce que vous n'aviez pas gagné assez d'argent pour payer le logement et la nourriture qui vous sont fournis par votre employeur.



Exercice 18: Concevoir un projet de collecte de données

Réfléchissez au scénario suivant:

Vous avez reçu des informations de la part d'un syndicat local qui représente les travailleurs du secteur des transports indiquant que certains syndicalistes sont préoccupés par le nombre de jeunes filles du Pays X qui apparaissent tout à coup dans le café routier qui n'est habituellement fréquenté que par des chauffeurs routiers faisant de longs trajets. Les filles sont de jeunes adolescentes et sont habituellement en groupes de trois ou quatre toujours accompagnées d'un homme et d'une femme. Ces adultes commandent et payent la nourriture des filles et la femme accompagne toujours celles qui vont aux toilettes. Les filles ne bavardent pas et ne rient pas non plus comme le feraient habituellement des adolescentes quand elles sont ensemble.

Le représentant syndical dit que les chauffeurs qui se sont adressés à lui avaient participé à une séance de sensibilisation à la traite des enfants et se sont mis dans la tête que les filles étaient déplacées contre leur volonté dans le Pays Y. Ils savent que le port principal où ils se rendent en camion est réputé pour son secteur du commerce sexuel florissant et récemment on a parlé dans les médias du Pays Y d'une augmentation du nombre de filles déplacées par des trafiquants le long de ce même itinéraire.

Vous aimeriez en savoir davantage sur cette situation et découvrir si les préoccupations des chauffeurs sont fondées. Vous voulez surtout avoir plus de précisions concernant les filles.

1. Quels problèmes de sécurité/de protection devez-vous passer en revue avant même d'envisager d'entamer un exercice de collecte de données relatives à ces déclarations?
2. Quels sont les points importants qui vont influencer votre décision de vous lancer ou non dans cet exercice?
3. Si vous ne vous lancez pas dans ce projet, que pourriez-vous faire d'autre, qui soit utile, pour examiner la situation de plus près?
4. Si vous vous lancez dans le projet, quelle méthode de recherche utiliserez-vous?
Entreprennez-vous des recherches dans le Pays X, sur l'itinéraire, dans le café routier, et/ou dans le Pays Y? Votre objectif principal sera-t-il de protéger les filles en danger dans le Pays X (d'origine), de fournir des renseignements aux forces de l'ordre sur la situation des filles en transit, et/ou d'empêcher l'exploitation des filles dans le Pays Y et/ou de prévoir un programme d'aide aux victimes.
5. Qui participera à vos recherches et quel sera le rôle de chacun?



Exercice 19: Tirer des enseignements de données désagrégées

Examinez le tableau ci-dessous qui synthétise des données recueillies auprès d'un groupe d'enfants sauvés de la traite et qui ont été rassemblés dans un centre d'accueil temporaire.

1. Que pouvez-vous déduire de ces données sur les profils probables des enfants qui sont en danger à leur lieu d'origine?
2. Veuillez noter d'autres catégories d'informations qui pourraient être utiles afin de réduire le nombre des enfants les plus en danger.

Identifiant de l'enfant	Âge	Sexe	Parents	Nombre d'enfants dans la famille	Niveau d'éducation	Travaillait avant la traite?	Autre
Ahmed	12	M	Mère, 32 Père, 38 (décédé)	3 garçons 2 filles	Jusqu'à l'âge de 10 ans	Non	—
Belinda	14	F	Mère, 36 Père, 38	2 garçons 3 filles	Jusqu'à l'âge de 11 ans	Oui	—
Consuela	15	F	Mère, 31 Père, 45	1 garçon 1 fille	Jusqu'à l'âge de 15 ans	Non	—
Dimitri	10	M	Mère, 40 Père, 40	2 garçons 3 filles	Scolarisé	Non	Déficiência physique
Enrique	9	M	Mère, 28 Père, 39	2 garçons 4 filles	Jamais scolarisé	Non	Déficiência physique
Fatima	14	F	Mère (décédé) Père (décédé)	5 garçons 2 filles	Jusqu'à l'âge de 10 ans	Non	—
Gillian	14	F	Mère, 37 Père, 39	1 garçon 3 filles	Jusqu'à l'âge de 8 ans	Oui	VIH+
Ho Ming	8	M	Mère, 24 Père, 29	5 garçons 3 filles	Jamais scolarisé	Oui	Déficiência sensorielle
Ibtisam	13	F	Mère, 35 Père, 38	3 garçons 4 filles	Scolarisé	Non	—

Chapitre 1.8: Planifier pour des actions concertées



Exercice 20: L'analyse des parties prenantes

Examinez à nouveau les renseignements que vous avez rassemblés dans les exercices 13 et 14. Réfléchissez aux acteurs les mieux placés pour travailler sur les différents problèmes que vous avez identifiés.

Réfléchissez aux points faibles possibles au niveau des politiques et au niveau de l'aide directe.

Indiquez les noms de ces acteurs dans le tableau ci-dessous sur l'analyse des parties prenantes. Si vous avez le temps, veuillez mettre entre crochets ce qu'ils doivent faire pour lutter contre la traite.

	Actions au niveau politique (environnement propice)		
	Lieu d'origine	Lieu de transit	Lieu de destination
Vaste protection des enfants en danger et des victimes			
Prévention du crime que représente la traite			
Application de la loi			
Assistance apportée aux victimes			
	Aide directe (services de proximité)		
	Lieu d'origine	Lieu de transit	Lieu de destination
Vaste protection des enfants en danger et des victimes			
Prévention du crime que représente la traite			
Application de la loi			
Assistance apportée aux victimes			



Exercice 21: La planification d'actions concertées

Votre tâche est d'imaginer un plan de départ pour mettre en place des mesures coordonnées (multidisciplinaires) relatives à la traite des enfants dans votre pays. Pour cet exercice vous vous concentrerez sur deux domaines spécifiques: 'la vaste protection' et 'l'aide aux victimes' comme dans le tableau qui suit.

Ces tableaux vous aideront à prendre en considération tous les éléments à examiner. Il comporte plusieurs parties consacrées au Gouvernement (G), organisations de travailleurs (T), organisations d'employeurs (E), ONG et organisations internationales (O) et en fonction du groupe auquel vous appartenez vous pourrez certainement être plus précis dans la catégorie en question. Cependant, n'hésitez pas à faire des propositions concernant chacune de ces catégories.

1. Sous le titre 'Vaste protection des enfants et des victimes contre la traite pour éviter qu'ils soient victimes ou à nouveau victimes de celle-ci', vous ferez des propositions d'acteurs qui pourraient s'atteler à régler le problème du taux élevé d'abandon dans les lycées (principalement des filles et garçons âgés de 13 ans et plus). Ce phénomène les met en danger face au travail des enfants et les rend encore plus vulnérables face au risque de traite. Pensez à dire lesquels de ces acteurs fourniraient des programmes d'assistance (services de proximité) et lesquels agiraient le plus au niveau des politiques, y compris en encourageant des changements de politique.
2. Sous le titre 'Assistance apportée aux victimes', vous ferez des propositions d'acteurs qui pourraient s'assurer du respect de l'intérêt supérieur des filles et garçons sauvés de la traite et qui se trouvent dans un pays tiers (y compris dans les décisions qui concernent leur avenir proche). Encore une fois, réfléchissez aux acteurs qui parmi ceux-ci œuvreraient le plus au niveau des politiques ou dans le cadre des services de proximité.

Objectif: Vaste protection contre la traite- pour les enfants en danger et les anciennes victimes

Objectif: Examinez le taux d'abandon de leur scolarité des collégiennes et collégiens âgés de 13 ans et plus

G	Quelles pourraient être les branches du gouvernement impliquées? A quel niveau (c.-à-d. provincial, municipal etc.)? Comment seront-elles coordonnées (c.-à-d. grâce à un mécanisme national d'attribution des tâches)?	
	Quel sera leur rôle principal?	
	Au niveau de services de proximité	Au niveau des politiques
T	Quelles organisations de travailleurs pourraient participer?	
	Quel sera leur rôle principal?	
	Au niveau de services de proximité	Au niveau des politiques
E	Quelles organisations d'employeurs pourraient participer?	
	Quel sera leur rôle principal?	
	Au niveau de services de proximité	Au niveau des politiques
O	Quelles organisations non gouvernementales, organisations internationales et groupes de la société civile pourraient participer?	
	Quel sera leur rôle principal?	
	Au niveau de services de proximité	Au niveau des politiques
Autre	Y a-t-il d'autres groupes qui n'entrent pas dans les catégories 'GTEO' ci-dessus et qui devraient néanmoins participer?	
	Quel sera leur rôle principal?	
	Au niveau de services de proximité	Au niveau des politiques

Objectif: Assistance apportée aux victimes		
Objectif: S'assurer que l'intérêt supérieur des filles et garçons sauvés de la traite et se trouvant dans un pays tiers soit pris en compte (notamment lorsqu'on décide de leur sort.)		
G	Quelles pourraient être les branches du gouvernement impliquées? A quel niveau (c.-à-d. provincial, municipal, etc.)? Comment seront-elles coordonnées (c.-à-d. grâce à un mécanisme national d'attribution des tâches)?	
	Quel sera leur rôle principal?	
	<table border="1"> <tr> <td>Au niveau des services de proximité</td> <td>Nivel de políticas</td> </tr> </table>	Au niveau des services de proximité
Au niveau des services de proximité	Nivel de políticas	
T	Quelles organisations de travailleurs pourraient participer?	
	Quel sera leur rôle principal?	
	<table border="1"> <tr> <td>Au niveau des services de proximité</td> <td>Au niveau des politiques</td> </tr> </table>	Au niveau des services de proximité
Au niveau des services de proximité	Au niveau des politiques	
E	Quelles organisations d'employeurs pourraient participer?	
	Quel sera leur rôle principal?	
	<table border="1"> <tr> <td>Au niveau des services de proximité</td> <td>Au niveau des politiques</td> </tr> </table>	Au niveau des services de proximité
Au niveau des services de proximité	Au niveau des politiques	
O	Quelles organisations non gouvernementales, organisations internationales et groupes de la société civile pourraient participer?	
	Quel sera leur rôle principal?	
	<table border="1"> <tr> <td>Au niveau des services de proximité</td> <td>Au niveau des politiques</td> </tr> </table>	Au niveau des services de proximité
Au niveau des services de proximité	Au niveau des politiques	
Autre	Y a-t-il d'autres groupes qui n'entrent pas dans les catégories 'GTEO' ci-dessus et qui devraient néanmoins participer?	
	Quel sera leur rôle principal?	
	<table border="1"> <tr> <td>Au niveau des services de proximité</td> <td>Au niveau des politiques</td> </tr> </table>	Au niveau des services de proximité
Au niveau des services de proximité	Au niveau des politiques	



Exercice 22: Actions concertées au niveau sous-régional

Votre tâche est d'imaginer un plan de départ pour mettre en place des mesures coordonnées (multidisciplinaires) relatives à la traite transnationale des enfants entre deux pays: Pays X (lieu d'origine) et Pays Y (lieu de destination). Dans cet exercice vous vous concentrerez sur un objectif principal: l'identification des victimes et l'interpellation des auteurs.

Gardez à l'esprit que l'identification des victimes, des auteurs et les interventions n'ont pas seulement lieu au moment de la traversée des frontières. Des mesures peuvent être prises sur le lieu d'origine, sur le lieu de transit et sur le lieu de destination. En outre, ces actions ne sont pas limitées à l'application de la loi; il existe d'autres catégories de mesures possibles. Ce qu'il faut garder à l'esprit c'est que ces différents acteurs auront tous des points forts qui leurs sont propres et qu'il faudra utiliser.

Ce tableau vous aidera à prendre en considération tous les éléments à examiner. Il comporte plusieurs parties consacrées au Gouvernement (G), organisations de travailleurs (T), organisations d'employeurs (E), ONG et organisations internationales (O) et en fonction du groupe auquel vous appartenez vous pourrez certainement être plus précis dans votre catégorie. Cependant, n'hésitez pas à faire des propositions concernant chacune de ces catégories.

Objectif: Identification des victimes et interpellation des auteurs		
Objectif: Aborder le problème de haute prévalence de la traite des filles et des garçons à travers la frontière entre le Pays X et le Pays Y		
G	Quelles pourraient être les branches du gouvernement impliquées? A quel niveau (c.-à-d. provincial, municipal, etc.)? Comment seront-elles coordonnées (c.-à-d. grâce à un mécanisme national d'attribution des tâches)? Pour chaque branche quel sera leur rôle principal?	
	<table border="1"> <tr> <td>Dans le pays X (d'origine)</td> <td>Dans le pays Y (de destination)</td> </tr> </table>	Dans le pays X (d'origine)
Dans le pays X (d'origine)	Dans le pays Y (de destination)	
T	Quelles organisations de travailleurs pourraient participer? Pour chaque organisation quel sera leur rôle principal?	
	<table border="1"> <tr> <td>Dans le pays X (d'origine)</td> <td>Dans le pays Y (de destination)</td> </tr> </table>	Dans le pays X (d'origine)
Dans le pays X (d'origine)	Dans le pays Y (de destination)	
E	Quelles organisations d'employeurs pourraient participer? Pour chaque organisation quel sera leur rôle principal?	
	<table border="1"> <tr> <td>Dans le pays X (d'origine)</td> <td>Dans le pays Y (de destination)</td> </tr> </table>	Dans le pays X (d'origine)
Dans le pays X (d'origine)	Dans le pays Y (de destination)	
O	Quelles organisations non gouvernementales, organisations internationales et groupes de la société civile pourraient participer? Pour chaque organisation quel sera leur rôle principal?	
	<table border="1"> <tr> <td>Dans le pays X (d'origine)</td> <td>Dans le pays Y (de destination)</td> </tr> </table>	Dans le pays X (d'origine)
Dans le pays X (d'origine)	Dans le pays Y (de destination)	



Exercice 23: Évaluation des politiques de protection des partenaires

Un élément important de l'évaluation des qualités requises de vos partenaires de travail qui, pourtant souvent négligé, est la politique propre à cette organisation (et les règlements, protocoles, processus et structures qui l'accompagnent) afin de s'assurer qu'au sein même de cette organisation personne ne représente une menace pour les enfants. Récemment il y a eu des exemples d'abus contre les enfants perpétrés par des exploiters et autres auteurs de sévices qui travaillent pour des organisations qui sont sensées protéger les enfants.

Un certain nombre de mesures peuvent être prises pour contribuer à la protection des enfants. Consultez les différentes catégories de mesures qui sont citées dans le tableau ci-dessous et remplissez ensuite la colonne restante. La première ligne vous donne des exemples.

Quand vous aurez terminé, soyez prêt à expliquer ce qui est fait dans l'organisation que vous représentez pour chacune des catégories du tableau.

	<i>Comment faire?</i>
Connaître l'organisation et son personnel	Vérifier que l'organisation ait une politique de prévention Poser une question sur le sujet lors de l'entretien d'embauche de nouveaux membres du personnel Vérifier des références lors du recrutement de nouveaux membres du personnel
Mettre en place une politique	
Convertir cette politique en règlement intérieur	
La formation	
Le suivi	
Les rapports	
Enquête et sanctions	

Livre 2: Action politique et de sensibilisation contre la traite des enfants

Chapitre 2.1: Un vaste dispositif de protection destiné à prévenir la traite des enfants à risque et des anciennes victimes



Exercice 24: Quel rôle jouez-vous dans la protection?

Avant d'examiner en plus de détails les rôles que les différents acteurs peuvent jouer pour consolider l'environnement protecteur de l'enfant, utilisez cet exercice pour réfléchir à ce que vous pensez être votre rôle principal. Remplissez la colonne de droite du tableau. Si vous ne pensez pas avoir un rôle à jouer dans aucun des domaines cités dans la colonne de gauche, inscrivez-le et veuillez expliquer qui, selon vous, devrait prendre la responsabilité de jouer ce rôle.

Dans la deuxième partie de cette tâche, discutez de vos réponses avec les autres personnes qui travaillent dans le même domaine. Élaborez une liste de responsabilités et tâches à accomplir. Vous pourrez les comparer avec les rôles et responsabilités présentés dans 'l'encadré relatif aux GTEO' du chapitre 2.1 dans le Livre 2.

Le rôle que je dois jouer fait partie de ma responsabilité en tant que:
(précisez quel gouvernement, quelle organisation de travailleurs, ou d'employeurs, ou quelle ONG, ou institution internationale):

Mon institution ou moi-même avons-nous un rôle à jouer dans l'identification des enfants ou familles en danger? Décrivez ce rôle.	
Que puis-je faire ou que peut faire mon institution pour réduire la vulnérabilité à la traite d'une famille qui souffre de difficultés financières?	
Que puis-je faire ou que peut faire mon institution pour créer des opportunités d'emploi pour les jeunes ou les adultes ou pour aider les adolescents et adultes à trouver un emploi convenable?	
Veuillez énumérer ce que vous considérez comme les principales tâches de votre institution dans le domaine de la protection (des enfants contre la traite):	



Exercice 25: Votre expérience de la protection

Décrivez une mesure, stratégique ou politique que vous (ou votre organisation) avez élaborée afin de protéger les enfants contre la traite. Si vous n'avez pas travaillé directement dans des actions anti-traite, décrivez une mesure ou une politique de protection à l'élaboration de laquelle vous avez participé dans un domaine proche, tel que le travail des enfants. Répondez avec précision aux questions suivantes dans votre description:

1. La mesure ou la politique de protection ciblait-elle un groupe spécifique d'enfants ou tous les enfants? Visait-elle principalement les filles, ou les garçons, ou les deux? Si elle visait un groupe d'enfants spécifique, comment avez-vous déterminé qu'ils en étaient la cible? (Si la mesure ou la politique était destinée à des familles, vous devriez tout de même expliquer pourquoi les enfants de cette famille en font la cible de la mesure.)
2. Quels sont les principaux facteurs de risques auxquels est confronté le groupe cible d'enfants? Si ce groupe cible comportait à la fois des filles et des garçons, décrivez les différents dangers, ou niveaux de dangerosité, rencontrés pour les filles et pour les garçons. Vous souhaitez peut-être aussi donner plus de détails sur les profils au sein du groupe (par exemple: les filles issues d'une minorité ethnique et les garçons de ce groupe âgés de plus de 10 ans étaient vulnérables à la traite parce qu'ils n'étaient pas scolarisés).
3. En quoi consistait la mesure ou politique de protection que vous avez élaborée et comment répondait-elle précisément au(x) risque(s) que vous aviez identifié(s)?
4. Comment avez-vous tenu compte de la question de genre lors de la conception de vos politiques ou actions? Par exemple, avez-vous dressé deux listes séparées de facteurs de risques pour les filles et pour les garçons? Visiez-vous les mères de ces familles vulnérables par opposition aux pères ou les deux parents à la fois?
5. Comment avez-vous mis en œuvre cette mesure/politique? Avez-vous travaillé avec d'autres partenaires et le cas échéant, avec qui?
6. D'autres mesures/politiques complémentaires ont-elles été prises pour accompagner votre action? Si oui, en quoi consistaient-elles? Et qui en était responsable?
7. Pensez-vous que votre mesure ou politique de protection a été efficace? Sur quoi basez-vous vos conclusions?



Exercice 26: Les parlementaires et les mesures pour combattre la traite des enfants

L'UNICEF et L'Union Interparlementaire (UIP) ont élaboré ensemble un guide pour les parlementaires définissant leur rôle dans la lutte contre la traite des enfants.¹ Il souligne que l'engagement des gouvernements d'empêcher et de réagir à la traite des enfants exige un certain nombre d'interventions, certaines d'une vaste portée et d'autres plus ciblées. Dans ce contexte, les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer, en tant que législateurs, supervisant l'action du gouvernement et en tant que leaders de l'opinion.

Voici certaines des recommandations fondamentales pour l'action des parlementaires:

1. Ratifier les instruments internationaux relatifs à la traite des enfants, sans réserve. Lorsque des réserves existent, les réexaminer dans le but de les supprimer.
2. Respecter les engagements internationaux de présentation de rapports conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) en s'assurant que: un rapport initial et des rapports périodiques ultérieurs sont remis; que le Parlement participe à la préparation du rapport en fournissant des informations ou en s'informant de son contenu; que l'action parlementaire figure clairement et fidèlement dans le rapport; et que les observations finales du comité sont présentées au Parlement et y font l'objet d'un débat.
3. Montrer son engagement pour la protection de l'enfance en: accordant la priorité à l'éradication de la pauvreté et en s'attachant particulièrement au point de vue de l'enfant; en donnant la priorité à l'Education pour tous et en insistant surtout sur un accès accru des filles; en établissant une collaboration entre les pays à travers des mémorandums d'accord et des accords régionaux sur la prévention de la traite des enfants et la protection des victimes. De plus, en renforçant les capacités internationales qui faciliteront une réaction forte et coordonnée face aux violations des droits de protection grâce à des mesures telles que la création d'un bureau national, d'un comité parlementaire sur la traite des enfants et d'un PAN pour combattre la traite des enfants. Mais aussi en surveillant les progrès de ces plans; en allouant assez de fonds aux programmes anti-traite et en investissant dans des programmes sociaux qui rendent les enfants moins vulnérables.
4. Renforcer et améliorer la législation nationale et l'application de la loi pour faire cesser la traite des enfants conformément aux normes juridiques internationales en: définissant clairement les responsabilités pénales et les sanctions respectives pour tous les acteurs impliqués dans la traite et en appliquant à la lettre les lois pertinentes; en permettant une application extraterritoriale de la loi; en renforçant toutes les lois et politiques connexes (immigration, travail, adoption) avec pour objectif la prévention de la traite des enfants; et en s'assurant que les victimes ne fassent pas l'objet de sanctions pénales.
5. Créer un dialogue ouvert sur les questions de protection de l'enfance en: collaborant avec des groupes du secteur privé, surtout avec le secteur du tourisme, dans le but de sensibiliser et d'encourager l'adhésion de tous au Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages.
6. Sensibiliser les autres parlementaires au problème de la traite des enfants grâce à des séances d'information, la tenue de sessions et d'audiences spéciales, des discours et s'assurer que le Parlement débattre régulièrement du problème; en facilitant la récolte de données exactes; en travaillant avec les médias pour diffuser des messages informés au sujet de la traite des enfants.

¹ UNICEF & UIP: Guide pour les parlementaires No.9: Combattre la traite des enfants, Genève, 2005.

7. Donner les capacités aux communautés locales de régler efficacement le problème ou d'empêcher la traite des enfants en: soutenant au niveau communautaire les groupes qui œuvrent contre la traite des enfants; en fournissant une assistance aux enfants sans 'aidant familial' afin qu'ils soient moins vulnérables; en s'assurant que tous les enfants soient enregistrés à la naissance.
8. Impliquer les enfants dans les décisions de politiques qui ont un effet sur leur vie en: soutenant les Parlements de la jeunesse et en écoutant leurs recommandations; en faisant participer les enfants aux décisions de politiques qui les touchent directement.
9. Mettre en œuvre des politiques visant à aider les victimes de la traite des enfants, notamment en: établissant des mécanismes afin de les identifier rapidement et de nommer des gardiens temporaires pour les enfants victimes de la traite.
10. S'assurer que les enfants reçoivent bien des services sociaux tels qu'une attention médicale adaptée, une assistance socio-psychologique, un logement sûr et les services juridiques requis, en mettant à leur disposition des visas humanitaires temporaires jusqu'à ce qu'une solution plus permanente soit définie; en fournissant aux enfants l'accès à une justice spéciale pour les enfants qui leur donne des recours appropriés; et en s'assurant que l'enfant soit protégé pendant toute la procédure judiciaire.

Discutez de ces recommandations. Réfléchissez aux mesures spécifiques auxquelles vous, ou les membres de votre Parlement national, devriez accorder la priorité étant donnée la situation actuelle dans votre pays. Proposez toutes les autres mesures qui pourraient être prises et qui ne figurent pas dans la liste.

Chapitre 2.2: Protection (suite)



Exercice 27: Faire entendre le message

Imaginez que vous allez produire une série de 'spots' radio de 30 secondes sur les sujets cités dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous.

Vous n'avez le temps de faire qu'une seule déclaration dans chaque spot. Elle doit donc contenir un message persuasif qui interpellera les auditeurs et les fera réfléchir (et peut-être se demander s'ils doivent eux-mêmes changer leur comportement). Terminer les phrases dans la colonne du centre pour imaginer une série de messages puissants en faveur de la protection de l'enfance, ou écrivez vous-même une phrase. Gardez à l'esprit qu'elles doivent attirer immédiatement l'attention de 'monsieur tout le monde' qui écoute la radio; par conséquent, évitez les idées compliquées ou le jargon spécialisé.

Les spots de radio font partie des 'mass-médias' qui touchent un large public; votre message sera donc d'ordre général. Cependant, si vous souhaitez qu'un groupe en particulier écoute et réagisse à votre spot, notez-le dans la troisième colonne et dites comment vous procéderiez (par exemple, en diffusant un message pendant un programme de variétés à une heure de grande écoute il y a de grande chances que vous touchiez les jeunes gens; tandis qu'en diffusant un message la journée pendant un feuilleton à l'eau de rose vous toucherez probablement ceux qui ne travaillent pas).

<i>Problème</i>	<i>Message</i>	<i>Groupe cible</i>
L'importance de l'éducation pour la famille	Chaque famille bénéficie d'un accès à l'éducation parce que...	
L'importance de la scolarisation des filles	Une fille qui va à l'école est...	
L'importance de la réduction du chômage des jeunes	Quand les jeunes gens ont un travail décent...	
La valeur de l'orientation professionnelle	Des conseils de planification de votre vie professionnelle...	
Le besoin d'autoprotection	Se protéger soi-même contre...	
Les risques pour les filles qui vivent dans la rue	La vie d'une fille qui vit dans la rue ...	
Les risques pour les garçons qui vivent dans la rue	Les garçons qui vivent dans la rue...	
L'importance de ne pas faire travailler les enfants trop tôt	Tous les enfants...	

Maintenant ajoutez dans la colonne de gauche ci-dessous un point qui vous semble très important pour combattre la traite des enfants. Dans la colonne de droite inscrivez un message que vous utiliseriez dans un 'spot' radio afin d'attirer l'attention des auditeurs et de les faire réfléchir à l'importance de ce problème.

<i>Problème</i>	<i>Message</i>



Exercice 28:
La protection en vue de prévenir la récurrence de la traite

Cet exercice est conçu pour vous aider à vous concentrer sur les mesures de protection visant les enfants les plus vulnérables qui sont en danger d'être à nouveau victimes de traite dans votre pays. N'oubliez pas que ces cibles prioritaires seront identifiées dans le contexte d'un vaste plan de protection pour tous les enfants du pays. Répondez aux questions dans le chapitre relatif à votre domaine d'activité habituel. Si vous avez le temps, cependant, vous pouvez aussi survoler les questions adressées à d'autres groupes, car cela vous aidera à réfléchir à la complémentarité de différentes actions. Lorsque vous observerez des possibilités de complémentarité, de coopération ou de coordination entre les groupes, veuillez le noter.

<p>G</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dressez une liste des enfants qui sont les plus vulnérables à la traite ou en danger d'être à nouveau victime de traite en vue de leur exploitation sexuelle ou par le travail dans votre pays. Veuillez citer au moins quatre groupes et envisagez par exemple la situation des orphelins, fugueurs, des enfants qui ont abandonné l'école, des enfants souffrant d'un handicap, des enfants d'une caste/ou d'un groupe ethnique particulier, et des enfants de groupes religieux spécifiques. Examinez à la fois le cas des filles et celui des garçons et notez les différences de composition en matière de genre des groupes que vous identifierez. 2. Expliquez de quels services spécifiques du gouvernement bénéficieront les groupes identifiés s'ils sont éligibles (Pensez à des programmes de réduction de la pauvreté, des facilités de crédit spécifiques, des facilités d'éducation et de formation, services d'émission de pièces d'identités, etc.). 3. Expliquez ce qui devra peut-être être fait en plus afin de s'assurer que les groupes identifiés aient accès à ces services. 4. Expliquez comment vous vous assurerez que les différents groupes connaissent l'existence de ces services et savent comment y avoir accès, et/ou comment vous vérifierez que ces services sont fournis plus efficacement.
<p>T</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dressez une liste des enfants qui sont les plus vulnérables à la traite ou en danger d'être à nouveau victime de traite en vue de leur exploitation sexuelle ou par le travail dans votre pays. Veuillez citer au moins quatre groupes et envisagez par exemple la situation des orphelins, fugueurs, des enfants qui ont abandonné l'école, des enfants souffrant d'un handicap, des enfants d'une caste/ou d'un groupe ethnique particulier, et des enfants de groupes religieux spécifiques. Examinez à la fois le cas des filles et celui des garçons et notez les différences de composition en matière de genre des groupes que vous identifierez. 2. Énumérez les types de formations professionnelles qui pourraient être fournies par des organisations de travailleurs à tous les groupes que vous avez identifiés (incluez les formations professionnelles pour des types particuliers d'emplois salariés et des formations professionnelles pour des types précis de travailleurs indépendants). Notez lesquels de ces services de renforcement des compétences sont selon vous plus adaptés aux garçons ou aux filles, et expliquez pourquoi. 3. Expliquez où cette formation devrait avoir lieu pour les différents groupes (dans les zones émettrices ou réceptrices, dans les grandes villes ou les zones rurales, par exemple) et quel lieu d'accueil permettrait un véritable service de proximité auprès des enfants (par exemple, grâce à un club, à une église ou à une mosquée, ou à un marché). 4. Imaginez quelles sortes de compétences de la vie de tous les jours peuvent aussi être enseignées à ces mêmes groupes d'enfants et comment cela serait possible (par exemple, pourraient-elles être fournies dans les mêmes salles de classe que celles de la formation professionnelle?)
<p>E</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dressez une liste des enfants qui sont les plus vulnérables à la traite ou en danger d'être à nouveau victime de traite en vue de leur exploitation sexuelle ou par le travail dans votre pays. Veuillez citer au moins quatre groupes et envisagez par exemple la situation des orphelins, fugueurs, des enfants qui ont abandonné l'école, des enfants souffrant d'un handicap, des enfants d'une caste/ou groupe ethnique particulier, et des enfants de groupes religieux spécifiques. Examinez à la fois le cas des filles et celui des garçons et notez les différences de composition en matière de genre des groupes que vous identifierez. 2. Dressez une liste des types d'emplois qui pourraient être proposés aux jeunes gens en âge de travailler (incluez des types précis d'emplois salariés et des types précis d'emplois pour travailleurs indépendants) et énumérez les dangers potentiels liés au travail et comment y faire face. Notez lesquels de ces secteurs d'emplois sont selon vous plus susceptibles d'attirer des garçons ou des filles en âge de travailler. 3. Énumérez les types d'employeurs et d'agences de formation qui pourraient aussi participer à ces formations professionnelles visant au renforcement des compétences. 4. Quelles précautions pourriez-vous prendre pour vous assurer que vous/vos membres ne contribuez/contribuent pas à la traite des enfants ou au travail des enfants.
<p>O</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dressez une liste des enfants qui sont les plus vulnérables à la traite ou en danger d'être à nouveau victime de traite en vue de leur exploitation sexuelle ou par le travail dans votre pays. Veuillez citer au moins quatre groupes et envisagez par exemple la situation des orphelins, fugueurs, des enfants qui ont abandonné l'école, des enfants souffrant d'un handicap, des enfants d'une caste/ou groupe ethnique particulier, et des enfants de groupes religieux spécifiques. Examinez à la fois le cas des filles et celui des garçons et notez les différences de composition en matière de genre des groupes que vous identifierez. 2. Pour chaque groupe identifié, veuillez noter les mesures que les ONG, institutions internationales, groupes de la société civile pourraient prendre pour réduire les risques de traite des enfants. 3. Expliquez comment chacun des groupes est le plus efficacement touché. 4. Élaborez pour chacun des groupes des messages de promotion et de renforcement de leur 'autoprotection' contre la traite des enfants.



Exercice 29: Éducation, formation et emploi des jeunes

Parlez de la situation dans votre pays (ou dans le pays où vous résidez ou travaillez) concernant les questions essentielles ci-dessous. Lorsque vous ne connaissez pas les statistiques exactes, donnez une indication de ce que vous croyez être l'état actuel des choses:

Éducation

1. Jusqu'à quel âge l'éducation est-elle obligatoire?
2. Quel pourcentage parmi les garçons et les filles ne va jamais à l'école?
3. Quel pourcentage parmi les garçons et les filles arrête d'aller à l'école après l'école primaire?
4. Quel pourcentage parmi les garçons et les filles abandonne ses études avant d'avoir terminé son éducation secondaire?
5. L'éducation est-elle gratuite pour les filles et les garçons? Y-a-t-il des frais ou coûts cachés ou imprévus que les enfants et leurs familles doivent payer si l'enfant veut avoir le droit d'aller à l'école?
6. Citez deux mesures que vous prendriez/dont vous feriez la promotion afin d'améliorer l'expérience éducative des garçons et des filles dans votre pays? Votre proposition est elle pertinente à la fois pour les filles et pour les garçons?
7. Pour quelles raisons principales les parents ne soutiennent-ils pas l'accès à l'éducation de leurs enfants? Selon vous, que pourrait-on faire pour changer cette situation?

Formation professionnelle

1. Comment la formation professionnelle est elle fournie (c.-à-d. dans des collèges spécialisés, des centres de formation privés, des programmes d'apprentissage, des ONG, etc.)?
2. Dans quels domaines principaux des formations professionnelles sont-elles proposées aux filles et aux garçons?
3. Pensez-vous que ce sont bien les domaines dans lesquels filles et garçons en âge de travailler doivent acquérir des compétences afin de trouver un emploi convenable dans les zones rurales et/ou urbaines, ou pensez-vous que d'autres domaines devraient être couverts? Quels sont-ils?
4. Comment les enfants et jeunes gens s'informent-ils des formations professionnelles disponibles et comment y ont-ils accès? Les canaux d'information et les voies d'accès sont-ils différents pour les filles que pour les garçons?
5. Y-a-t-il des conditions pour ces formations qui soient d'une façon ou autre exclusives (par exemple, aucune fille ou aucun garçon autorisé, pas d'accès pour les personnes souffrant d'un handicap, etc.)?
6. Citez trois mesures que vous prendriez/dont vous feriez la promotion afin d'améliorer la formation professionnelle des enfants en âge de travailler dans votre pays?

Orientation professionnelle et placement professionnel

1. Qui prend la responsabilité de l'orientation professionnelle des enfants et jeunes gens dans votre pays? Est-ce différent pour les filles que pour les garçons?
2. Comment sont organisés les services de placement? Est-ce différent pour les filles que pour les garçons?
3. Que fait-on pour rendre ces services accessibles aux enfants difficiles à atteindre, tels que ceux qui vivent dans la rue ou dans des zones rurales isolées?
4. Ces services sont-ils gratuits? Y-a-t-il des conditions d'accès qui font que certains de ces enfants ou jeunes gens n'y ont pas droit?
5. Citez trois mesures que vous prendriez/dont vous feriez la promotion afin d'améliorer les services d'orientation professionnelle et ceux des agences de placement pour les filles et les garçons en âge de travailler dans votre pays.

Chapitre 2.3: Prévention du crime que représente la traite des enfants



Exercice 30: Réagir face à la 'mauvaise demande'

Réfléchissez aux cinq principales caractéristiques de la 'mauvaise demande' présentées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles, veuillez dire si elles se produisent sur le lieu d'origine ou de destination (ou les deux). Proposez une mesure qui pourrait être prise pour s'attaquer à cette caractéristique et à la personne qui devrait s'en charger. Donnez la réponse la plus détaillée possible. (Par exemple, ne dites pas seulement 'réduire la pression pour une main-d'œuvre bon marché'. Veuillez également expliquer ce qui pourrait être fait pour y parvenir. Par exemple, pensez à collaborer avec les points de vente, les exportateurs et les organisations de consommateurs afin d'explorer les possibilités d'allègement de la pression sur les prix dans des secteurs cibles et donc de soulager la pression sur les producteurs dans ces domaines; ou collaborer avec les organisations d'employeurs et de travailleurs pour négocier et faire en sorte que ces économies soient transmises aux travailleurs grâce à des accords de productivité.).

Caractéristiques de la mauvaise demande		Mesures à prendre	Responsabilité principale de
Pression pour une main-d'œuvre bon marché et soumise	A la source (origine)		
	A destination		
Application du droit du travail faible ou inexistante	A la source (origine)		
	A destination		
Modes de travail informels ou non réglementés	A la source (origine)		
	A destination		
Politiques migratoires restrictives	A la source (origine)		
	A destination		
Manque d'organisation ou de représentation des travailleurs	A la source (origine)		
	A destination		



Exercice 31: Le cadre juridique et les droits de l'homme

Veillez lire les extraits suivants des Principes et directives recommandés par le Haut-Commissaire des droits de l'homme (HCDH). Ils sont relatifs à la législation et à la traite des êtres humains, adultes et enfants. Demandez-vous (1) s'ils sont tous pertinents par rapport au problème spécifique de la traite des enfants; et (2) si vous y ajouteriez certains points ou éclaircissements particulièrement liés à la traite des enfants qui semblent manquer.

Directive 4: Définir un cadre juridique adapté

Les États devraient envisager de:

1. Amender la législation nationale ou en adopter une nouvelle, dans un souci de conformité avec les normes internationales, afin que le crime que constitue la traite des personnes soit défini de manière précise et que des directives détaillées précisent les différents éléments passibles de sanction. Toutes les pratiques prévues dans la définition de la traite, telles que la servitude pour dettes, le travail forcé et la contrainte à la prostitution doivent également être criminalisées.
2. Promulguer une législation définissant, outre la responsabilité des personnes physiques, la responsabilité administrative, civile et, le cas échéant, criminelle des personnes morales dans les affaires de traite. Réviser les lois, les contrôles administratifs et les conditions relatives à l'octroi de licence et au fonctionnement des entreprises qui pourraient servir de couverture pour la traite de personnes, tels que les agences matrimoniales, les agences de placement, les agences de voyage, les hôtels et les services d'escorte.
3. Prendre des dispositions législatives prévoyant des sanctions pénales efficaces et proportionnelles (y compris des peines privatives de liberté donnant lieu à l'extradition dans le cas de particuliers). Il faudrait, le cas échéant, prévoir des sanctions supplémentaires pour les personnes reconnues coupables d'infractions avec circonstances aggravantes, notamment lorsque des enfants sont au nombre des victimes ou lorsque des fonctionnaires sont parmi les coupables ou complices.
4. Prendre des dispositions législatives pour permettre la confiscation des instruments et du produit de la traite et des infractions associées. Dans la mesure du possible, la législation devrait préciser que le produit des infractions confisqué sera utilisé au profit des victimes. Il faudrait envisager la création d'un fonds de compensation des victimes de la traite, qui serait financé par les avoirs confisqués.
5. Veiller à ce que la législation empêche que les victimes de la traite soient poursuivies, détenues ou sanctionnées pour entrée ou résidence illégale sur le territoire ou pour les activités qu'elles sont contraintes d'exercer du fait du trafic dont elles sont victimes.
6. Veiller à ce que la protection des victimes soit inscrite dans la législation relative à la lutte contre la traite, notamment la protection contre l'expulsion ou le retour purs et simples, lorsqu'il y a des motifs raisonnables de conclure que l'expulsion ou le retour mettrait gravement en danger la sécurité de la victime ou de sa famille.
7. Prendre des dispositions législatives pour la protection des victimes de la traite qui acceptent de leur plein gré de coopérer avec les autorités de police, notamment la protection de leur droit de résider légalement dans le pays de destination pendant la durée des poursuites judiciaires.
8. Prendre des mesures efficaces pour que les victimes de la traite reçoivent, dans une langue qu'elles maîtrisent, des informations et une assistance juridiques, ainsi que l'aide sociale nécessaire pour répondre à leurs besoins immédiats. Les États devraient veiller à ce que ces mesures ne soient pas appliquées de manière discrétionnaire, mais que toutes les personnes reconnues victimes de la traite puissent en bénéficier.

9. Veiller à ce que le droit des victimes d'engager des poursuites civiles contre les auteurs présumés des infractions soit inscrit dans la loi.
10. Garantir que la loi prévoit la protection des témoins.
11. Prendre des mesures législatives prévoyant la sanction des agents du secteur public coupables ou complices d'infractions relatives à la traite ou à l'exploitation qui en découle.



Exercice 32: Les enfants et les directives relatives aux politiques et pratiques de recrutement de migrants

Consultez l'explication dans le chapitre 2.3 du Livre 2 sur la formation de l'OIT-TICW inspirée des directives sur les politiques et pratiques de recrutement des migrants. Elles ont été élaborées à la fois par rapport aux adultes et aux enfants en âge de travailler qui cherchent à émigrer pour trouver un emploi. Réfléchissez aux questions suivantes:

Tous	Quelles questions une agence de recrutement devrait-elle poser lorsqu'elle est confrontée au cas d'un adolescent qui veut émigrer pour le travail?
G	Comment les gouvernements peuvent-ils s'assurer que les agences de recrutement ne deviennent pas des voies de migration pour des travailleurs qui ne sont autres que des enfants n'ayant pas atteint l'âge légal d'accès au travail dans leur pays d'origine et/ou dans le pays de destination?
TE	Quel rôle doivent jouer les organisations de travailleurs et d'employeurs auprès des agences de recrutement pour leur faire comprendre le problème de la traite des enfants et pour qu'elles sachent ce qu'elles doivent faire pour contribuer à la lutte?
O	Quel rôle les ONG, les institutions internationales et autres acteurs de la société civile peuvent-ils jouer pour aider les agences de recrutement à travailler dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et surtout pour les aider à combattre la traite des enfants?



Exercice 33: Une migration sûre (sans danger) en vue d'un travail décent

Réfléchissez à la situation des enfants et jeunes gens en âge de travailler dans votre pays, et:

1. Remplissez le tableau (si vous le souhaitez vous pouvez le recopier afin d'avoir plus de place pour écrire) avec les noms d'organisations qui pourraient œuvrer pour permettre une migration sans danger pour le travail décent des enfants/jeunes gens en âge de travailler que ce soit sur le lieu d'origine, de transit ou de destination ou sur plusieurs lieux à la fois. Indiquez si l'organisation est mieux placée pour aider les filles ou les garçons ou les deux.
2. Indiquez ce que chacune des organisations peut faire pour rendre la migration plus sûre, et indiquez si cette mesure vise les filles, ou les garçons, ou les deux.

Lieu d'origine (Source)		Lieu de transit		Lieu de destination	
<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Mesures:</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Mesures:</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Mesures:</i>

Chapitre 2.4: Prévention (suite)



Exercice 34: Chaînes de l'offre

Lisez l'étude de cas ci-dessous et répondez ensuite aux questions, soyez disposés à discuter de vos réponses.

Sheila, originaire d'Australie, et son manteau très coloré

Sheila n'était jamais allée dans le Pays Med avant, mais elle avait entendu parler des magnifiques vêtements que l'on pouvait acheter là-bas et qui étaient tous fabriqués dans le pays. Cependant, elle avait aussi entendu dire que le Pays Med avait un grave problème de travail des enfants et surtout que des enfants du Pays Voisin depuis longtemps sont amenés pour être employés dans les petits ateliers qui produisent les vêtements, surtout depuis que le Pays Med avait consenti de durs efforts pour appliquer des plans visant à ce que tous ses enfants soient scolarisés jusqu'à l'âge de 15 ans.

Le guide qu'elle avait pris avec elle lui recommandait de chercher des magasins de vêtements qui avaient un autocollant dans la vitrine – publié par l'Office du tourisme de Med – déclarant que 'tous les vêtements en vente dans ce magasin sont fabriqués dans des ateliers qui n'ont recours ni au travail des enfants (ni à la traite des enfants) dans le pays Med'. C'est ce qu'elle a fait et dans l'un des magasins elle a trouvé une veste rouge vif avec des motifs traditionnels du Med brodés, et des bandes de soie autour du cou et au niveau des manches et en plus de superbes boutons en argent. Au niveau du cou sur l'intérieur, une petite étiquette de la Chambre de commerce disait 'Fait main dans le Med. Garanti sans travail des enfants (ni traite des enfants).'

1. Selon vous, l'autocollant dans la vitrine est-il une garantie en laquelle on peut avoir confiance?
2. Le fait que la veste ait une étiquette de la Chambre de commerce influence-t-il votre réponse dans un sens ou dans l'autre?
3. Quelles procédures l'Office du tourisme du Med a-t-elle pu mettre en place, selon vous, pour surveiller la production de la veste rouge (à titre d'exemple) et la bonne utilisation de l'autocollant?
4. Quelles procédures la Chambre de commerce du Med a-t-elle pu mettre en place, selon vous, pour surveiller la production de la veste rouge (à titre d'exemple) et la bonne utilisation de l'étiquette?
5. Y-a-t-il des éléments qui sont potentiellement le fruit de sous-traitance ou d'arrangements avec des fournisseurs externes?
6. Avez-vous quelque préoccupation que ce soit concernant la veste rouge et la possibilité d'exploitation et/ou de traite des enfants?



Exercice 35: Étude de cas sur le cacao

Lisez l'étude de cas suivant, qui est une version modifiée d'un article publié dans le quotidien britannique The Guardian en janvier 2008, et ensuite répondez aux questions correspondantes:

La Côte-d'Ivoire se tient prête pour respecter la date butoir concernant le travail des enfants dans le secteur du cacao

ABIDJAN, 8 janvier (Reuters) – Le plus grand producteur de cacao au monde, la Côte-d'Ivoire, est sur la bonne voie pour respecter la date butoir du 1er juillet imposée par les États-Unis pour certifier que ses graines de cacao sont produites sans avoir recours aux pires formes de travail des enfants, a déclaré des responsables du gouvernement américain mardi.

Le sénateur américain Tom Harkin et le député Eliot Engel, qui ont proposé ce programme en 2001, se rendent dans l'État de l'Afrique de l'Ouest pour vérifier les progrès accomplis par le gouvernement ivoirien et l'industrie du chocolat pour éradiquer l'esclavage et le travail abusif des enfants.

“Nous pensons qu'en travaillant ensemble la Côte-d'Ivoire y arrivera (à respecter la date butoir) et que le secteur du chocolat a un énorme rôle à jouer,” a déclaré le député Newyorkais Eliot Engel.

“Nous allons insister sur la date butoir,” a-t-il déclaré après une rencontre avec le Premier ministre ivoirien Guillaume Soro.

Le travail des enfants dans les plantations de cacao a fait l'objet d'une polémique à la suite d'importantes campagnes médiatisées de groupes de défenseurs des droits appelant à des boycotts du 'chocolat tâché de sang' ou d'autres marchandises produites par des enfants dans les plantations de cacao d'Afrique de l'Ouest.

Une étude de 2002 de l'Institut international pour l'agriculture tropicale affirmait que 284,000 enfants travaillaient dans des conditions dangereuses dans les plantations de cacao d'Afrique de l'Ouest, principalement en Côte-d'Ivoire, qui produit presque la moitié de l'offre mondiale, et que certains avaient été victimes de traite et exploités pour devenir des esclaves dans les plantations de cacao.

Le gouvernement ivoirien nie ces accusations d'esclavage et déclare que la plupart des enfants qui travaillent sur les exploitations sont des enfants ou des proches de l'exploitant et que le fait d'aider sur l'exploitation leur apprendra un métier qui sera une source de revenus quand ils seront adultes.

Le programme de certification exige que l'industrie du cacao et le gouvernement définissent l'ampleur du problème de travail des enfants dans la moitié des zones productrices de cacao du pays. Le problème devra ensuite être réglé grâce à des campagnes de sensibilisation, la construction d'écoles et d'autres moyens et ensuite permettre à des surveillants indépendants de faire un suivi de l'évolution du progrès.

“Nous voulons qu'ils aillent à l'école. Nous voulons être sûrs qu'ils ne fassent pas des travaux lors des récoltes impliquant par exemple de soulever de lourdes charges,” a déclaré Engel.

Une étude pilote réalisée l'année dernière et impliquant 184 enfants dans trois zones productrices de cacao a précisé qu'ils étaient presque tous parents de l'agriculteur mais qu'ils accomplissaient tout de même des tâches difficiles ou dangereuses y compris le transport de lourdes charges, les feux de broussailles et l'application de pesticides. Elle a montré que presque la moitié de ces enfants n'allaient pas à l'école.

Le pays voisin, le Ghana, le deuxième producteur de cacao au monde qui est aussi concerné par cette date butoir, a déclaré qu'il pensait être prêt à temps.

Les législateurs américains pourraient imposer un embargo sur les achats de cacao ivoirien ou ghanéen si les programmes de surveillance et de rectification de la situation n'étaient pas mis en place, même si les sénateurs n'ont pas dit ce qui se passerait si la date butoir, déjà prolongée depuis juillet 2005, n'était à nouveau pas respectée.

G	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le rôle des gouvernements ivoirien et ghanéen afin de s'assurer que le secteur du cacao dans ces deux pays n'ait pas recours à la traite des enfants? 2. Que pourraient faire les gouvernements dans cette sous-région pour s'attaquer au problème des enfants venant d'autres zones de la région qui sont victimes de traite et amenés pour être exploités dans le secteur du cacao en Côte-d'Ivoire et au Ghana?
T	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le rôle des syndicats internationaux représentant les travailleurs dans l'industrie du chocolat concernant les allégations de traite des enfants en Côte-d'Ivoire/au Ghana? 2. Étant donné que la plupart des plantations de cacao en Côte-d'Ivoire sont de petites fermes familiales, que peuvent faire les organisations de travailleurs locales en Côte-d'Ivoire?
E	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décrivez la filière probable avec laquelle traite un fabricant de chocolat européen qui commande du cacao de Côte-d'Ivoire. 2. Que peuvent faire les fabricants de chocolat européen pour contribuer à éliminer la traite des enfants dans le secteur du cacao ivoirien? 3. Les employeurs des secteurs d'emploi proches (lesquels?) ont-ils un rôle à jouer dans cette collaboration visant à éliminer la traite des enfants destinée au secteur du cacao ivoirien?
O	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le possible impact de retirer les enfants du travail dans le secteur du cacao en Côte-d'Ivoire/au Ghana pour leurs familles? 2. Que peuvent faire les ONG et/ou les institutions internationales pour soutenir les enfants touchés par l'initiative Harkin/Engels afin d'éliminer le travail des enfants ainsi que la traite des enfants dans le secteur du cacao de la Côte-d'Ivoire et du Ghana? (Si les enfants sont employés dans différents types de travail des enfants, donnez une réponse séparée pour chaque catégorie).



Exercice 36: Initiatives et responsabilités en matière d'éducation et de travail décent

Examinez à nouveau la situation des enfants employés dans le travail des enfants ou victimes de traite et travaillant dans le secteur du cacao en Côte-d'Ivoire (voir l'Exercice 35). Répondez aux questions ci-dessous:

G	<p>Quel est le rôle des gouvernements s'agissant de la fourniture et la promotion de l'éducation pour les enfants issus des groupes décrits dans le communiqué de presse portant sur le secteur du cacao au Ghana? (C.-à-d. les enfants de familles de paysans; les enfants qui arrêtent leurs études afin de commencer à travailler dans la petite exploitation familiale ou celle du voisin; les enfants qui sont employés dans le travail des enfants dans les entreprises familiales; les enfants qui ont été victimes de traite aux fins d'exploitation de leur travail tels que ceux qui travaillent dans le secteur du cacao.) Examinez les questions de l'éducation officielle ou non-officielle et de la formation professionnelle</p>
T	<p>Quel est le rôle des organisations de travailleurs s'agissant de la fourniture et la promotion de l'éducation pour les enfants issus des groupes décrits dans le communiqué de presse portant sur le secteur du cacao au Ghana? (C.-à-d. les enfants de familles de paysans; les enfants qui arrêtent leurs études afin de commencer à travailler dans la petite exploitation familiale ou celle du voisin; les enfants qui sont employés dans le travail des enfants dans les entreprises familiales; les enfants qui ont été victimes de traite aux fins d'exploitation de leur travail tels que ceux qui travaillent dans le secteur du cacao.) Examinez les questions de l'éducation officielle ou non-officielle et de la formation professionnelle.</p> <p>Quel rôle les organisations de travailleurs peuvent-elles jouer pour garantir des conditions de travail décentes pour les enfants des familles d'agriculteurs qui ont atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi?</p>
E	<p>Quel est le rôle des organisations d'employeurs s'agissant de la fourniture et la promotion de l'éducation pour les enfants issus des groupes décrits dans le communiqué de presse portant sur le secteur du cacao au Ghana? (C.-à-d. les enfants de familles de paysans; les enfants qui arrêtent leurs études afin de commencer à travailler dans la petite exploitation familiale ou celle du voisin; les enfants qui sont employés dans le travail des enfants dans les entreprises familiales, ou les enfants qui ont été victimes de traite aux fins d'exploitation de leur travail tels que ceux qui travaillent dans le secteur du cacao.) Examinez les questions de l'éducation officielle ou non-officielle et de la formation professionnelle.</p> <p>Quel rôle les organisations d'employeurs peuvent-elles jouer pour garantir des conditions de travail décentes pour les enfants des familles d'agriculteurs qui ont atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi?</p>
O	<p>Quel est le rôle des ONG, des institutions internationales et des autres acteurs de la société civile s'agissant de la fourniture et la promotion de l'éducation pour les enfants issus des groupes décrits dans le communiqué de presse portant sur le secteur du cacao au Ghana? (C.-à-d. les enfants de familles de paysans; les enfants qui arrêtent leurs études afin de commencer à travailler dans la petite exploitation familiale ou celle du voisin; les enfants qui sont employés dans le travail des enfants dans les entreprises familiales; les enfants qui ont été victimes de traite aux fins d'exploitation de leur travail tels que ceux qui travaillent dans le secteur du cacao.) Examinez les questions de l'éducation officielle ou non-officielle et de la formation professionnelle.</p>

Chapitre 2.5: Application de la loi



Exercice 37: Reconnaître les indices sur le lieu de travail

Lisez l'étude de cas ci-dessous (adaptée d'une affaire réelle incluse dans le guide à paraître de l'OIT pour les inspecteurs du travail, 2008) et:

1. Énumérez tous les indices que vous reconnaissez dans cet exemple (a) d'une main-d'œuvre forcée ou exploitée et (b) de traite;
2. Présentez ce que vous considérez comme les interventions les plus adaptées dans ce cas de la part (a) du Gouvernement allemand (et indiquez de quelles branches du gouvernement), (b) du Gouvernement lithuanien (et indiquez de quelles branches du gouvernement); (c) du syndicat des travailleurs du secteur vestimentaire allemand; (d) de l'association allemande des fabricants de vêtements; (e) de toute ONG locale, des organisations internationales ou des groupes d'assistance sociale.
3. Une enfant de 14 ans ne peut pas être tenue pour responsable de ses actes par la loi allemande même d'une grave infraction qu'elle aurait commise lorsqu'elle était en situation d'exploitation, mais une enfant de 16 ans peut être considérée comme responsable. Faites des commentaires sur cette situation et indiquez tout autre problème qui pourrait se poser à cause de la différence d'âge entre les deux filles.

L'étude de cas

Le bureau du travail de Frankfurt/Main en Allemagne a fait état de l'exploitation de quatre femmes roumaines et deux filles lithuanienes (l'une a 14 ans et l'autre 16 ans) dans un atelier clandestin de confection.

Les inspecteurs ont trouvé un atelier caché, où la main-d'œuvre est exploitée, protégé par des caméras vidéo et des portes blindées. Les inspecteurs du travail, se faisant passer pour des clients, ont eu accès à l'atelier et y ont trouvé entre 15 et 20 machines à coudre et six travailleuses intimidées.

Lors d'un long entretien, les travailleuses ont décrit les circonstances de leur emploi: elles devaient travailler entre 12 et 15 heures par jour pour un salaire horaire de 1,5 Euros. Les femmes et les filles étaient enfermées dans l'atelier. Une fois tous les 15 jours elles avaient le droit d'aller faire des achats sans garde. Elles ont dit qu'elles craignaient leur employeur, un citoyen jordanien. L'atelier clandestin existait depuis plusieurs années et comptait 10 à 12 employées illégales qui changeaient régulièrement. La valeur totale de la production équivalait à un million d'Euros. L'inspecteur du travail a déclaré qu'il s'agissait de l'un des incidents les plus choquants qu'il ait rencontré pendant ses sept ans de carrière et qu'il était rare que les victimes soient si coopératives avec les inspecteurs du travail. Néanmoins, les femmes et les filles ont dû quitter le pays une fois que les autorités chargées de l'immigration ont été informées de l'affaire.



Exercice 38: **L'application de la loi, les droits de l'homme et le contexte du travail**

Lisez l'extrait suivant, relatif à l'application de la loi, tiré des *Principes et directives recommandés par l' OHCDH concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains*. Il a été écrit en ayant à l'esprit les forces de l'ordre et le système judiciaire. Réfléchissez donc au(x) lien(s) qui existe(nt), s'il y en a, avec les inspections du travail et avec le droit du travail. Y-a-t-il quelque chose à ajouter ou un doute à éclaircir? Discutez de quels types de rapports les inspecteurs du travail devraient-ils établir avec la police quand il s'agit de travail des enfants/de traite des enfants dans l'économie informelle?

Directive 5 du HCDH: Garantir l'intervention efficace des services de détection et de répression

Les États, et le cas échéant, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les organisations de travailleurs et d'employeurs devraient envisager de:

1. Sensibiliser les services de détection et de répression et leurs agents à leur responsabilité première qui est de garantir la sécurité et le bien-être immédiat des victimes.
2. Faire le nécessaire pour que le personnel de ces services soit suffisamment formé à la conduite des enquêtes et des poursuites dans les affaires de traite des personnes. Cette formation devrait être attentive aux besoins des victimes, en particulier des femmes et des enfants, et reconnaître la valeur pratique de mesures propres à inciter les victimes et d'autres personnes à se manifester et à dénoncer les trafiquants. Associer les organisations non gouvernementales compétentes à cette formation pourrait en accroître la pertinence et l'efficacité.
3. Doter les services de détection et de répression de pouvoirs et de moyens suffisants pour leur permettre d'enquêter efficacement sur ceux qu'ils soupçonnent de se livrer à la traite des personnes et de les poursuivre. Les États devraient encourager et appuyer la mise en place de procédures d'enquête axées sur la prévention, qui permettent de ne pas recourir de façon excessive au témoignage des victimes.
4. Créer des unités de spécialistes de la lutte contre la traite des personnes (composées de femmes et d'hommes) afin de promouvoir la compétence et le professionnalisme.
5. Garantir que les trafiquants constituent et demeurent la préoccupation centrale des stratégies de lutte contre la traite des personnes et que l'action des services de détection et de répression n'expose pas les victimes au risque d'être punies pour des infractions qui résulteraient de leur condition.
6. Prendre des mesures pour éviter que les opérations de « sauvetage » ne portent davantage atteinte aux droits et à la dignité des victimes. Ces opérations ne devraient être entreprises que lorsque les procédures adéquates pour répondre aux besoins des personnes secourues de cette manière ont été mises en place.
7. Sensibiliser la police, le ministère public, les services chargés du contrôle des frontières, les services d'immigration, les autorités judiciaires, les travailleurs sociaux et les agents de santé publique au problème de la traite, et veiller à dispenser une formation spécialisée dans les domaines de la détection des cas de traite, de la lutte contre la traite et de la protection des droits des victimes.
8. S'efforcer dûment de protéger chacune des victimes pendant la durée de l'enquête et du procès ainsi que pendant toute période ultérieure durant laquelle la sécurité de la victime l'exige. Des programmes de protection appropriés pourraient inclure quelques-uns ou l'ensemble des éléments

ci-après: recherche d'un lieu sûr dans le pays de destination; accès à un avocat indépendant; protection de l'identité au cours de la procédure judiciaire; indication des options en matière de séjour prolongé, de réinstallation ou de rapatriement.

9. Inciter les services de détection et de répression à coopérer avec les organismes non gouvernementaux pour veiller à ce que les victimes reçoivent l'appui et l'assistance nécessaires.

Chapitre 2.6: L'application de la loi (suite)



Exercice 39: Reconnaître la traite des enfants autour de soi

Examinez les quatre études de cas suivantes et ensuite répondez aux quatre questions.

1. Selon vous y-a-t-il des cas possibles de traite des enfants dans les quatre études de cas citées ci-dessous?
2. Quels détails vous ont fait parvenir à cette conclusion?
3. Que feriez-vous dans chacun de ces cas?
4. Y-a-t-il des facteurs externes, dans ces cas spécifiques, qui influencent votre perception de ces situations?

Premier cas

Une grande entreprise dans votre ville est en train de construire de nouveaux bureaux près de votre lieu de travail. Le chantier est de grande taille et il est évident que de nombreux sous-traitants sont embauchés sur ce site: Des camions circulent chaque jour et font la publicité sur leurs panneaux latéraux pour des plombiers, électriciens, fournisseurs de menuiseries de fenêtres et autres services de ce type.

Les travailleurs prennent souvent leurs casse-croûte pour déjeuner dans un petit parc. Parmi eux, il y a de petits groupes de jeunes travailleurs – vous vous imaginez que ce sont des apprentis – qui ont tendance à s'asseoir ensemble ou à donner quelques coups de pieds dans un ballon et qui en général profitent bien de leur pause.

L'un des jeunes travailleurs, lui, ne se joint jamais aux autres pour jouer. Il reste assis avec deux hommes plus âgés mais ne semble pas leur parler beaucoup. Il a la tête baissée et se contente de manger son déjeuner en silence. Aujourd'hui il est seul et en passant près de lui vous remarquez qu'il a un bleu impressionnant sur la joue et qu'il a l'air contrarié. Vous lui demandez si tout va bien mais il vous regarde comme s'il ne comprenait pas. Vous étiez sur le point de pauser à nouveau votre question quand l'un des deux hommes arrive et en vous souriant vous dit: "Oh ne vous inquiétez pas pour lui, il a ses moments et on ne peut pas lui tirer un mot de la bouche". L'homme ébouriffe les cheveux du jeune garçon et lui dit de se reprendre. Il lui propose une cigarette et ajoute: "Je m'occupe de lui, ne vous inquiétez pas".

Deuxième cas

Les week-ends, vous faites souvent vos courses dans un marché de produits frais où le tourbillon d'activité fait de ces courses une expérience agréable. Les allées peuplées autour du marché sont pleines de stands de nourriture et vous vous y arrêtez souvent pour grignoter quelque chose. Vous trouvez cependant gênant qu'il y ait toujours des enfants qui traînent près des stands de nourriture en montrant par des signes et mimiques qu'ils ont faim et en demandant de l'argent aux clients. Les enfants sont mal vêtus mais plutôt propres. Leur apparence physique laisse croire qu'ils pourraient faire partie des minorités ethniques qui vivent dans les zones rurales situées autour de la ville où vous faites vos courses.

Les enfants varient en âge: les petits de quatre ou cinq ans sont plutôt timides et tendent simplement leur main tandis que les préadolescents sont plutôt agressifs dans leur attitude. Quand

les gens leur donnent de l'argent, ils disparaissent en général un moment mais reviennent toujours peu après.

Vous avez aperçu deux femmes qui ont acheté de la nourriture pour les enfants au lieu de leur donner de l'argent et un homme de forte carrure est sorti de nulle part, s'est emparé de la nourriture, l'a jetée par terre avant d'emmener les enfants.

Troisième cas

Chaque vendredi vous prenez un ferry pour aller rendre visite à des amis qui vivent dans un village de l'autre côté du lac par rapport à votre ville. C'est un trajet distrayant. Ça ne prend que 90 minutes et à bord du bateau il y a en général de nombreux enfants qui rentrent de l'école ou des femmes et leurs enfants qui reviennent de la ville où ils ont fait des achats. Vous vous imaginez bien le bruit à bord quand un grand nombre d'enfants sont rassemblés et qu'en plus c'est le dernier jour d'école de la semaine!

Tous les élèves portent leur uniforme et il est difficile de les différencier. On dirait que leurs cartables sont tous identiques et ils font tous autant de bruit quand ils rient. Les plus jeunes enfants n'ont clairement pas encore commencé l'école, et peuvent encore accompagner leurs mères pour faire les magasins.

Un jour vous remarquez avec surprise une famille avec deux filles âgées de 11 ou 12 ans qui ne portent pas d'uniforme. L'une des filles pleure et l'autre la réconforte. Les parents ont l'air d'essayer d'ignorer les pleurs et de temps en temps on dirait qu'ils se disputent.

Quatrième cas

Votre amie originaire du Pays X, une nation en plein développement, rentre chez elle tous les ans pour rendre visite à sa famille et cette année elle vous a invitée à l'accompagner. Vous logez chez sa sœur cadette qui travaille dans une banque. La famille a deux garçons et une fille qui vont tous à l'école. Le premier matin, vous vous levez tard et les enfants sont déjà à l'école. La sœur de votre amie est partie au travail. Votre amie a dit que la bonne préparerait le petit déjeuner pour vous, mais vous êtes choquée lorsque vous vous apercevez que la bonne est une jeune fille qui n'a pas plus de 12 ou 13 ans.

Vous voulez en savoir plus sur elle, mais elle ne parle ni votre langue ni la langue de votre amie et sa famille. Elle a l'air effrayée quand vous essayez de communiquer avec elle, et elle court se cacher. Elle n'a pas réapparu quand la sœur rentre du travail et quand elle sort enfin de sa cachette la sœur l'emmène dans la cuisine et la réprimande. Vous entendez des pleurs et des cris, mais votre amie vous dit de ne pas intervenir. Cette nuit là vous vous couchez perturbée et perplexe.



Exercice 40: La création d'une équipe de réaction rapide

Examinez cette étude de cas:

A 10 heures du soir un samedi, des policiers agissent après avoir reçu un tuyau d'une association de travailleurs agricoles locale et font une descente dans une exploitation située sur les contreforts de Green County, au Fieldland. Dans une grange au fond de la propriété, ils trouvent 20 travailleurs migrants, dont 14 hommes adultes, quatre garçons qui ont entre 11 et 15 ans et deux filles qui ont l'air de jeunes adolescentes mais qui refusent de donner leur âge. Les six enfants viennent tous d'un village situé à 50 kilomètres de là et sont arrivés ensemble à la ferme à l'arrière d'une camionnette conduite par l'oncle de l'un des garçons.

Les travailleurs ont tous été enfermés dans la grange comme tous les soirs après leur journée de travail. Il n'y a pas de fenêtre ou d'autre issue pour s'échapper et de toute façon on leur a dit que le propriétaire avait un pistolet et qu'il tuerait quiconque essayait de s'échapper. Chaque nuit, deux hommes leur apportent une grande marmite de soupe et du pain pour leur dîner et on leur donne un maigre petit déjeuner ainsi que du thé pour commencer la journée. Ils ont travaillé sept jours par semaine pendant un mois sans faire de pause et on leur a promis un salaire à la fin de la saison de récolte. Cependant, il ne savent pas comment ils rentreront chez eux et ils craignent que le propriétaire ne les fasse payer pour le transport et ne déduise cette somme de leurs salaires.

Dans les dortoirs communs surpeuplés, il semble probable que les deux filles aient été forcées de fournir des services sexuels à certains des hommes.

1. Tout d'abord, pensez-vous qu'il s'agit ici d'un cas de travail forcé et/ou de traite? Apportez des réponses relatives aux adultes, aux quatre garçons et aux deux filles.
2. Identifiez les trafiquants impliqués dans cette affaire, s'il y en a.
3. Quand la police emmène les six des enfants, quels seront leurs besoins les plus probables (1) pendant les 24 heures qui suivent; (2) pendant le mois suivant; (3) pendant l'année suivante?
4. Quelles institutions ou organisations devraient selon vous contribuer à une équipe multidisciplinaire de réaction rapide pour s'assurer que ces besoins soient satisfaits? Quel serait leur rôle principal?

Chapitre 2.7: Assistance aux victimes



Exercice 41: Gestion des cas: évaluation des besoins

Lors d'une évaluation des besoins d'une victime de la traite des enfants, dans quels domaines avez-vous le plus besoin d'informations? Par exemple, ces domaines pourraient concerner l'enfant lui-même, sa famille ou sa communauté, ou l'incident de la traite.

1.	6.
2.	7.
3.	8.
4.	9.
5.	10.



Exercice 42: Vos expériences concernant l'assistance aux victimes

Préparez une présentation sur vos propres expériences dans le domaine de l'assistance apportée aux victimes. Si possible, décrivez comment les enfants victimes de la traite sont traités dans votre pays (soyez aussi précis et complet que possible, en décrivant l'endroit où ils sont logés, la personne qui en a la responsabilité principale au cours des différentes étapes, leur statut juridique s'ils ne sont pas des enfants autochtones, les services qui sont mis à leur disposition, etc.).

Si vous n'avez pas d'expérience avec les enfants victimes de la traite, décrivez la situation d'autres enfants qui sont aujourd'hui sous la responsabilité de l'État (par exemple après avoir été retirés du travail des enfants, ou des enfants fugueurs non identifiés, ou victimes d'abus ou de mauvais traitements).

Demandez-vous surtout si l'on accorde assez d'attention aux droits de l'enfant dans les situations que vous décrivez et si l'intérêt supérieur de l'enfant est respecté. Si ce n'est pas le cas, proposez des modifications que vous souhaiteriez voir mises en place afin que les enfants jouissent pleinement de leurs droits.

Chapitre 2.8: Assistance aux victimes (suite)



Exercice 43: Bonnes ou mauvaises pratiques?

Lisez les études de cas ci-dessous et répondez aux questions:

Premier cas

Carmelita, un travailleur social, va dans un village afin de mener une évaluation de famille et de communauté, avant de rendre une fille de 13 ans qui a été victime de la traite à sa famille. Elle rencontre le directeur du collège parce qu'elle veut s'assurer que le personnel de l'école comprenne bien le traumatisme qu'a subi l'enfant. Elle explique que la jeune fille a été déplacée par la traite dans la capitale où elle a passé six mois à faire des travaux domestiques. Elle était forcée de travailler sept jours par semaine et de faire toutes les tâches ménagères. Elle était régulièrement battue par la maîtresse de maison et forcée de fournir des services sexuels au mari et à plusieurs de ses amis. Sa santé en a beaucoup souffert à cause de ces traitements lamentables et elle aura besoin d'une attention médicale une fois rentrée chez elle.

Pensez-vous que ce que fait Carmelita est dans l'intérêt supérieur de l'enfant? Expliquez votre réponse.

Deuxième cas

Ibrahim, un garçon de 14 ans d'une communauté rurale, a été sauvé des mains de trafiquants qui l'avaient enlevé au-delà de la frontière de son propre pays et l'avaient forcé à travailler dans la rue en lavant des pare-brise de voitures au feu rouge et en mendiant. Ibrahim a passé une année dans un refuge temporaire dans la ville où il a été trouvé parce qu'il avait accepté d'être témoin à charge lors du procès de ses trafiquants afin de pouvoir rester dans le pays plutôt que de retourner travailler dans les champs chez lui. Un tribunal spécial de lutte contre la traite avait été créé pour statuer sur les affaires de traite des enfants, mais il n'existe que dans la capitale, à 100 kilomètres environ de la ville où Ibrahim résidait. Il s'y est rendu avec un officier de police lorsqu'il a fallu témoigner, mais il n'avait nulle part où dormir. Le policier l'a logé au commissariat, dans la cellule utilisée pour détenir les suspects adultes et en attente d'un interrogatoire.

Énumérez les éléments de l'histoire d'Ibrahim qui selon vous doivent être examinés dans le respect de son intérêt supérieur.



Exercice 44: **Quelques questions pour des discussions de groupe**

1. Quelle importance attachez-vous au sexe et à l'âge de l'enfant lorsque vous prévoyez des services de protection, de soutien et de réadaptation dont l'enfant victime de la traite a besoin?
2. Quels autres facteurs doivent selon vous être aussi pris en compte dans l'élaboration de plans de protection, de soutien et de réadaptation des enfants victimes de la traite (par exemple, y-a-t-il des facteurs culturels à prendre en considération)?
3. Une fois que l'enfant est secouru, devrait il/elle être renvoyé dans sa famille? Si oui, quand? Dans le cas contraire, pourquoi pas?
4. Si un enfant ne peut pas retourner dans sa famille, où peut-il aller? S'il y a plusieurs possibilités d'hébergement, de quoi devez-vous tenir compte pour décider laquelle est la plus dans l'intérêt de l'enfant?
5. On dit souvent qu'en plus d'avoir besoin d'une éducation générale et d'une formation professionnelle les enfants ont besoin d'acquérir des compétences de vie (cela est vrai pour tous les enfants et surtout pour ceux en danger de traite ou qui ont été victimes de traite). Quelles compétences pour la vie de tous les jours pensez-vous que les enfants devraient avoir ou acquérir afin de pouvoir s'assumer et devenir moins vulnérables face à la traite?
6. Quel est le rôle de la communauté dans son ensemble par rapport aux enfants qui ont été victimes de traite?
7. Selon vous, quel devrait être le résultat final du processus de la réadaptation?

Libro 3: Questions de processus

Chapitre 31: Rassembler le tout



Exercice 45: Commencer à établir un PAN

Bien entendu vous ne parviendrez pas à élaborer un PAN dans les 20 minutes qui suivent! Mettre en œuvre un plan d'action national devrait, par définition, prendre du temps – le temps de consulter le plus grand nombre possible de parties prenantes, y compris des enfants et des jeunes gens et des représentants de leurs communautés. Par conséquent, cet exercice sera divisés en éléments clés sur lesquels différents groupes de participants peuvent travailler (si vous travaillez seul, il se peut que vous souhaitiez sélectionner un élément et travailler dessus, ou terminer cet exercice petit à petit).

1. Dans la première colonne veuillez préciser si la mesure touche des filles, des garçons, ou les deux à la fois. Indiquez le groupe d'âge ciblé et d'autres caractéristiques les définissant (tels que: non scolarisé, occupant un travail des enfants, souffrant d'un handicap, etc.). Si vous pensez que certaines mesures devraient plutôt cibler des cibles secondaires, indiquez qui elles sont (par exemple des familles d'enfants en danger, des leaders communautaires, des comités consultatifs de travailleurs, des chambres de commerce, des trafiquants, etc.).
2. Pour chaque groupe cible, au sein de catégorie d'intervention, énumérez dans la deuxième colonne la ou les principale(s) mesure(s) à inclure dans un PAN - Par exemple: éducation non formelle pour des enfants âgés de 10 à 14 ans qui ne sont jamais allés à l'école (mesure de protection). Pour chacune de ces mesures mentionnez si elles seront mise en œuvre à la source (S) (lieu d'origine), au lieu de transit (T) ou au lieu de destination (D).
3. Énumérez les institutions clés qui devront participer dans la troisième colonne.
4. Comment ou à travers de quels mécanismes/institutions, les institutions mentionnées dans la troisième colonne coordonneront-elles leurs activités.

JE REMPLIS CE TABLEAU EN TANT QUE REPRESENTANT DE G/T/E/O (entourez une lettre)		
Groupe cible	Mesure proposée	Institution qui met en œuvre
VASTE PROTECTION DES ENFANTS CONTRE LA TRAITE AFIN D'EMPECHER LA TRAITE DES ENFANTS EN DANGER ET DES ANCIENNES VICTIMES		
Comment ces quatre mesures seront-elles coordonnées et par qui?		
PREVENTION DU CRIME QUE REPRESENTE LA TRAITE		
Comment ces quatre mesures seront-elles coordonnées et par qui?		
APPLICATION DE LA LOI		
Comment ces quatre mesures seront-elles coordonnées et par qui?		
ASSISTANCE APPORTEE AUX VICTIMES		
Comment ces quatre mesures seront-elles coordonnées et par qui?		



Exercice 46:
Choisir un calendrier approprié

Examinez les mesures que vous avez incluses dans le plan élaboré dans l'exercice 45. Pour chacune d'elle, proposez le calendrier le plus approprié de mise en œuvre, y compris :

- ▶ L'ordre dans lequel les mesures devraient être mises en œuvre;
- ▶ La durée de la mesure;
- ▶ La source de financement la plus probable et à quel moment la demande de financement devrait être faite (tenez compte des cycles budgétaires, par exemple).

Chapitre 3.2: Mobilisation, médias, dialogue social et implication des enfants et des jeunes



Exercice 47: Planifier des mesures de sensibilisation

Pour cet exercice, vous devrez travailler en groupes, soit du même pays ou de la même région, ou au sein d'un groupe multidisciplinaire qui travaille dans le même domaine d'activité (par exemple, groupe sur l'assistance apportée aux victimes).

Présentez les principaux éléments d'une mesure de sensibilisation afin d'étayer vos travaux. Ce à QUOI vous voulez parvenir vous est indiqué. Vous devrez préciser QUI (est la cible spécifique que vous viserez parmi les cibles générales énumérées ci-dessous — par exemple, si vous visez le gouvernement, quel ministère allez-vous contacter?) COMMENT (c'est-à-dire quels mécanismes emploierez-vous pour atteindre la cible de votre sensibilisation)? Et QUAND (c'est-à-dire le calendrier idéal pour vos mesures afin d'avoir le maximum d'influence).

Enfin, proposez un message d'une phrase qui contienne l'essentiel de votre argumentation sur le cible, par exemple: "Vous devriez....parce que....".

G	<p>QUOI? Vous voulez promouvoir l'importance de la scolarisation à la fois des filles et des garçons jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge minimum d'admission au travail, et convaincre leurs parents que c'est dans l'intérêt de leurs enfants, de leur famille et de la communauté.</p> <p>QUI?</p> <p>COMMENT?</p> <p>QUAND?</p> <p>Message:</p>
T	<p>QUOI? Vous voulez convaincre le gouvernement de combler une faille dans la loi nationale relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi pour vous assurer qu'aucun enfant de moins de 15 ans ne travaille à plein temps.</p> <p>QUI?</p> <p>COMMENT?</p> <p>QUAND?</p> <p>Message:</p>
E	<p>QUOI? Vous voulez convaincre les employeurs du secteur informel de s'enregistrer et de permettre que les conditions de travail au sein de leurs entreprises fassent l'objet de suivis.</p> <p>QUI?</p> <p>COMMENT?</p> <p>QUAND?</p> <p>Message:</p>
O	<p>QUOI? Vous voulez promouvoir les droits des jeunes migrants en âge de travailler à adhérer à des syndicats.</p> <p>QUI?</p> <p>COMMENT?</p> <p>QUAND?</p> <p>Message:</p>



Exercice 48: Aider les médias à comprendre les véritables problèmes

Vous souvenez-vous de la province de BeloBelo et des enfants qui y sont en danger? Voici une version modifiée de l'étude de cas. Veuillez le lire puis faites l'exercice à la fin.

“BeloBelo est une province du Pays Central. Elle compte 50 millions d'habitants et elle est densément peuplée. Cinquante pour cent de la population a moins de 20 ans. La province est connue pour sa proportion faussée des sexes à la naissance (pour 100 filles il y a 135 garçons). Les statistiques officielles indiquent qu'en moyenne les filles quittent l'école 1,2 ans plus tôt que les garçons. Le suicide est la principale cause de décès chez les jeunes filles et les femmes de 15 à 34 ans dans les zones rurales. BeloBelo est une société principalement agricole.

MaiMai est un district dans la province de BeloBelo du Pays Central qui est à la frontière de SoSo, un pays dans lequel les populations vivent dans une abondance relative. MaiMai est confronté à un problème significatif de traite des enfants vers SoSo mais la recherche a montré que ce problème touche surtout deux des ethnies de BeloBelo: Les Blas et les Kras. La composition ethnique de la population de BeloBelo est de 70 pour cent de BeloBeloans, 17 pour cent de Bla, et 13 pour cent de Kras.

Les BeloBeloans possèdent toutes les terres et gèrent d'assez grandes exploitations. Les Blas sont principalement de petits exploitants et les Kras font principalement du commerce de rue. Ni Les Blas ni les Kras n'enregistrent leurs enfants à la naissance parce qu'ils se considèrent traditionnellement comme des 'résidents temporaires' de BeloBelo. En conséquence, ils n'ont pas de statut officiel.

Les Kras ont un passé lié à l'abus de drogue et d'alcool. De récents rapports mentionnent une violence domestique endémique chez les Kras. Les Kras vivent dans les bas quartiers près de la capitale du district, tandis que Les Blas vivent plus haut dans les montagnes loin des services élémentaires.

Les Blas ont tendance à avoir des familles nombreuses dirigées par des hommes, qui prennent toutes les décisions concernant la famille. De nombreuses filles Blas arrêtent l'école dès l'âge de 13 ans. Beaucoup de ces filles sont ensuite envoyées dans les foyers de membres de leur famille élargie ailleurs dans la province, où elles travaillent dur pendant de longues heures pour accomplir des travaux domestiques.

Les ethnies Blas et Kras ont toutes deux un passé de migration irrégulière. Les jeunes filles en particulier migrent vers le pays voisin, SoSo, soit avec l'aide de filles plus âgées qui sont allées à SoSo auparavant, soit en faisant appel aux services d'agences pour l'emploi non officielles qui ont des opérations florissantes dans la plupart des villages du district.

Tous les villages BeloBeloans ont accès à la télévision et les populations peuvent regarder les chaînes de télévision locales, ou la chaîne de la province Booming voisine. De nombreux jeunes gens ont vu des programmes montrant le meilleur niveau de vie et les opportunités d'emploi de la province de Booming, surtout sur la côte est où les ports génèrent de plus en plus d'abondance.

Un certain nombre d'agences de recrutement non déclarées opèrent dans de plus petites villes de la province. Elles peuvent organiser rapidement un trajet vers la grande ville. Les jeunes utilisent de plus en plus les services de ces agences non officielles, en particulier ceux qui quittent l'école tôt. L'évidence de bouche à oreille suggère que ces jeunes gens finissent dans des ateliers clandestins où ils sont exploités et dans des usines illégales (principalement dans la province de Booming) où ils doivent travailler 14 heures d'affilée, parfois sans être payés.

Chaque année au mois d'août, les pluies annuelles détruisent régulièrement les cultures de la province de BeloBelo. Avec peu de professions en dehors de l'agriculture, le taux de chômage des jeunes est élevé, surtout chez les filles. La plus part des jeunes hommes qui restent dans les zones

rurales sont des agriculteurs. La plupart des autres jeunes hommes ont émigré pour le travail vers la province Booming voisine.

Un grand nombre de jeunes filles de la province de BeloBelo travaillent dans des salons de coiffure dans les grandes villes de la province de Booming. Des recherches récentes semblent montrer qu'elles ont entre 13 et 15 ans, et que la plupart d'entre elles arrivent seules. Dans ces salons de coiffure elles doivent parfois fournir des prestations sexuelles. Elles travaillent de longues heures, et souvent elles dorment dans une pièce avec sept ou huit autres filles. La nourriture est de mauvaise qualité et les frais de nourriture et de logement sont déduits de leurs salaires mensuels, qui sont déjà très bas.

Imaginez que vous travaillez à SoSo et que vous avez lu des articles dans les médias sur des craintes locales disant que le travail à bas-prix du BeloBelo voisin fait baisser les salaires dans certains secteurs d'activité de SoSo et que les travailleurs migrants de BeloBelo devraient être renvoyés chez eux et qu'il faudrait mettre un terme à la migration liée au travail.

Veillez, s'il vous plaît:

1. Élaborer un bref communiqué de presse que vous enverrez au rédacteur en chef du quotidien national de SoSo, dans le but de l'informer de la situation concernant la migration à SoSo (maximum 300 mots); OU
2. Écrire une lettre au rédacteur en chef du quotidien national de SoSo commentant les articles de presse qui ont circulé à SoSo (maximum 150 mots); OU
3. Écrire une lettre au rédacteur en chef du quotidien national du Pays Central dans laquelle vous réagissez aux articles de journaux parus à SoSo et vous proposez des solutions à mettre en œuvre (maximum 150 mots).



Exercice 49: Dialogue social et l'établissement de partenariats

Dans la mesure du possible, créer des groupes de représentants de gouvernement, de travailleurs, d'employeurs et de ONG.

1. En groupe, discutez et énumérez les raisons pour lesquelles ce serait dans l'intérêt des organisations de travailleurs de lutter contre la traite des enfants.
2. En groupe discutez et énumérez les raisons pour lesquelles ce serait dans l'intérêt des employeurs et des organisations d'employeurs de lutter contre la traite des enfants.
3. En groupe discutez et établissez une liste des éléments qui font qu'une alliance tripartite (comprenant aussi les ONG) rend plus robuste la réplique à la traite des enfants comparé à ce qui se fait lorsque ces groupes d'organisations ne travaillent pas ensemble.

Soyez prêts à partager en séance plénière les conclusions auxquelles vous êtes arrivés en groupe.



Exercices 50 et 51: Protection des enfants et les jeunes gens lors de leur participation

Veillez lire les Normes minimales pour la participation des enfants ci-dessous (il s'agit d'une version modifiée de la version originale, que vous pouvez trouver sur www.crin.org). Elles ont été préparées pour une réunion précise, ce qui explique que les termes employés sont propres à cette réunion. Cependant, l'intention des normes est facile à comprendre et directe.

NORMES MINIMALES POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS

Ces normes sont fondées sur quatre principes de participation:

	<p>1. Une approche éthique: la transparence, l'honnêteté et la responsabilité de rendre des comptes</p> <p>Que voulons-nous dire?</p> <p>Les adultes qui participent à des consultations nationales ou régionales adoptent des pratiques éthiques et participatives et placent l'intérêt supérieur des enfants au premier plan.</p> <p>Pourquoi est-ce important?</p> <p>Il existe des déséquilibres inévitables de statut et de pouvoir entre les adultes et les enfants. Il faut adopter une approche éthique si l'on veut que la participation des enfants soit réelle et significative.</p>
	<p>2. Un environnement propice aux enfants</p> <p>Que voulons-nous dire?</p> <p>Les enfants rencontrent un environnement sûr, accueillant et encourageant qui permet leur participation.</p> <p>Pourquoi est-ce important?</p> <p>La qualité de la participation des enfants et les bénéfices qu'ils peuvent en tirer dépendent beaucoup des efforts qui sont consacrés à la création d'un l'environnement positif propice à leur participation.</p>
	<p>3. Égalité des chances</p> <p>Que voulons-nous dire?</p> <p>Les travaux visant à la participation des enfants devraient encourager les groupes d'enfants qui souffrent habituellement de discrimination et qui sont souvent exclus d'activités afin qu'ils participent au processus. C.-à-d. les filles, les enfants qui travaillent, les enfants souffrant de handicaps, les enfants des zones rurales, les enfants malades du VIH/+, etc.</p> <p>Pourquoi est-ce important?</p> <p>Les enfants, comme les adultes, ne constituent pas un groupe homogène et leur participation devrait garantir une égalité des chances pour tous quel que soit leur âge, leur situation, leur origine ethnique, leur sexe, leurs capacités, leur classe sociale, leur caste ou autres caractéristiques.</p>
	<p>4. La participation promeut la sécurité et la protection des enfants</p> <p>Que voulons-nous dire?</p> <p>Les politiques et les procédures de protection des enfants sont une part essentielle des travaux participatifs impliquant des enfants.</p> <p>Pourquoi est-ce important?</p> <p>Les organisations ont le devoir de prendre soin des enfants avec qui elles travaillent et tout doit être mis en œuvre pour minimiser les risques d'abus et d'exploitation pour les enfants ainsi que toute autre conséquence néfaste liée à leur participation.</p>



Exercice 50

Décidez auquel des quatre 'principes de participation' chacune des normes ci-dessous est relative.

NORMES
Avant les consultations
1. Un budget réaliste à élaborer en incluant tous les coûts possibles de la participation des enfants.
2. Des informations de référence adaptées aux enfants qui soient élaborées, traduites et partagées avec les enfants.
3. Une politique et une stratégie de protection des enfants sont élaborées pour les consultations. Tous les délégués de moins de 18 ans, les délégués adultes et les adultes soutenant la participation des enfants sont informés sur la politique.
4. Les délégués potentiels de moins de 18 ans reçoivent des informations pertinentes au sujet de leur participation au processus de consultation.
5. Le processus de sélection des délégués de moins de 18 ans est juste et transparent tant lors de consultations nationales que régionales.
6. Des systèmes sont mis au point afin de s'assurer que dans le processus de sélection les moins de 18 ans ne sont pas victimes de discrimination à cause de leur/s sexe, âge, capacités, langue, origine sociale, classe sociale, origine ethnique, situation géographique, ou autres facteurs pertinents en fonction des cas spécifiques.
7. Les délégués potentiels de moins de 18 ans ont le temps de réfléchir à leur possible implication. Des procédures sont établies pour s'assurer que les délégués de moins de 18 ans sont en mesure de participer et ont donné leur consentement en connaissance de cause pour leur participation.
8. Tous les délégués de moins de 18 ans sont accompagnés aux consultations par un adulte approprié qui se chargera de leur sécurité et de leur bien-être.
9. Afin d'utiliser chacune des informations fournies par un moins de 18 ans, un consentement de sa part doit être obtenu et les informations jugées confidentielles doivent être protégée en permanence.
10. Une procédure de plainte officielle (gérée par le Point Focal de Protection de l'Enfance) est créée afin de permettre aux délégués de moins de 18 ans de déposer une plainte confidentiellement concernant tout problème relatif à leur implication dans les consultations. Des informations relatives à la procédure de plainte devraient être produites sous un format facile d'accès pour les enfants, traduites et distribuées à tous les délégués.
11. Les rôles et responsabilités de tous ceux qui sont impliqués dans les consultations (les enfants et les adultes) sont clairement présentés et compris. Les institutions focales nationales, les gardiens et les délégués de moins de 18 ans reçoivent des instructions sur leurs rôles spécifiques.
12. Tous les délégués de moins de 18 ans doivent être pleinement assurés (assurance médicale et de voyage) pendant leur participation aux consultations régionales (pendant le voyage aller-retour vers et depuis le lieu de consultations et pendant leur séjour dans la ville/le pays) et devraient être la responsabilité de leur institution focale nationale ou de l'organisation qui accueille les consultations.
13. Les délégués de moins de 18 ans sont informés et connaissent bien le problème de la violence à l'égard d'enfants dans leur pays et devraient être envoyés par leurs pairs au niveau national.
14. Tous les délégués adultes reçoivent des instructions de sensibilisation lors des consultations sur la façon de travailler avec des enfants de moins de 18 ans
15. Le lieu des consultations doit être accessible aux délégués de moins de 18 ans souffrant d'un handicap.

NORMES

16. Un atelier préparatoire pour les délégués de moins de 18 ans est organisé immédiatement avant les consultations afin de préparer les délégués de moins de 18 ans aux consultations.

17. Les modérateurs ont l'habitude de travailler efficacement et en toute confiance avec des délégués de moins de 18 ans et sont en mesure de créer un environnement non-discriminatoire et inclusif.

Pendant les consultations

18. Une personne est chargée des questions de protection de l'enfance lors de toutes les consultations.

19. Les délégués de moins de 18 ans ont les mêmes opportunités que les délégués adultes de faire des déclarations, des exposés et de faire entendre leurs opinions lors des consultations. Ces contributions sont reflétées dans tous les documents résultants des consultations.

20. Les délégués de moins de 18 ans ont droit à des services d'interprétation pendant les consultations et la traduction de tous les documents nécessaires pendant les discussions est assurée. Les gardiens assurent la traduction pour les délégués de moins de 18 ans lorsqu'ils/elles se trouvent en dehors des séances de consultations (pendant leur voyage, avant et après les consultations et lors des excursions).

21. Les activités des médias doivent respecter un code d'éthique. Les enfants qui s'adressent aux médias sont informés et préparés. Une personne est chargée de coordonner les travaux avec les médias et d'accompagner les enfants chaque fois que des journalistes sont présents et en particulier quand les enfants sont interviewés.

22. Aucune photographie, vidéo ou image numérique des moins de 18 ans ne peut être prise ou publiée sans le consentement en connaissance de cause de cette personne.

23. Il ne devrait pas être possible de remonter le fil des informations jusqu'à des enfants précis ou à un groupe précis d'enfants.

24. Tous les délégués (adultes et moins de 18 ans) ont la possibilité d'évaluer leur mode de participation pendant les consultations (dans le cadre des activités programmées).

Après les consultations

25. Les délégués de moins de 18 ans ont la possibilité de donner des réactions de feed-back et d'utiliser leur expérience de participation aux consultations ultérieurement avec leurs pairs, ou dans le cadre de projets auxquels ils ont liés et avec les communautés ou organisations locales.

26. Les délégués de moins de 18 ans sont inclus dans les listes de distribution de tous les documents de suivi des consultations.

27. Les institutions focales nationales apportent un soutien aux délégués de moins de 18 ans afin qu'ils puissent participer aux activités qui auraient lieu suite aux consultations.



Exercice 51:

Ces principes et normes ont été élaborés avec des enfants pour une réunion précise.

- Pensez-vous qu'il y ait d'autres principes ou normes qui auraient dû être inclus?
- Certains vous semblent-ils inutiles pour assurer une participation efficace?
- Lesquelles de ces normes s'appliquent aussi, le cas échéant, aux adultes qui participent à des consultations?



Exercice 52: L'échelle de participation de Hart

Le niveau de participation des enfants au sein des organisations peut être représenté sous forme d'échelle. Il peut s'appliquer à tout type d'intervention. Le but est d'atteindre le plus haut niveau de l'échelle possible.

Il y a huit échelons sur l'échelle:

Les enfants dirigent
Les enfants dirigent avec le soutien des adultes
Prise de décision conjointe
Consultations
Invitation
Mesures symboliques
Manipulation
Domination/règne des adultes

(Adaptation de Hart, R: La participation des enfants, du purement symbolique à la citoyenneté, UNICEF Centre de recherche Innocenti, Florence 1992)

Ils représentent (en commençant par l'échelon du bas):

- ▶ Les adultes dominent et dirigent – les adultes prennent toutes les décisions; les enfants ne reçoivent aucune information mis à part des ordres.
- ▶ Manipulation – les adultes décident de ce qu'il faut faire et demandent aux enfants s'ils sont d'accord – mais rien ne se passe tant que les enfants n'ont pas fini par accepter.
- ▶ Mesures symboliques – les adultes décident de ce qu'il faut faire, mais les enfants ont le droit de décider sur des aspects d'ordre mineur ou sont octroyés un rôle symbolique de 'tampon d'approbation'.
- ▶ Invitation – les adultes invitent les idées des enfants mais prennent les décisions eux-mêmes en en fixant les termes.
- ▶ Consultations — les adultes consultent les enfants et examinent leur opinion avec attention; ensuite les adultes décident en tenant compte de toutes les opinions.
- ▶ Prise de décisions conjointement — les adultes et les enfants décident ensemble sur un pied d'égalité.
- ▶ Les enfants dirigent et les adultes les soutiennent — les enfants sont à l'origine des décisions, avec l'aide des adultes.
- ▶ Les enfants dirigent — Les enfants décident de ce qu'il faut faire, et les adultes ne participent que si les enfants leur demandent leur aide.

Inscrivez ces huit échelons sur des cartes et discutez-en. Modifieriez-vous 'l'ordre des échelons'? Ajouteriez-vous d'autres échelons?

Chapitre 3.3: Suivi et évaluation



Exercice 53: Indicateurs pour une initiative de proximité

Vous organisez un programme de diffusion de services de proximité qui comporte trois éléments principaux (et qui implique à la fois les G, T, E et O):

- ▶ Un programme générateur de revenus afin d'améliorer la situation financière des familles pauvres dans un village où les recruteurs s'en prennent souvent aux familles vulnérables;
- ▶ Des mesures de sensibilisation visant les enfants dans les groupes d'âge les plus vulnérables et leurs familles (afin de contrecarrer l'éventualité que des enfants essaient de migrer en se mettant en danger);
- ▶ Un élément de formation et renforcement des compétences/emploi des jeunes afin de répondre aux besoins des adolescents sans emploi du village qui sont en danger face à la traite.

Voici seulement quelques parties d'un cadre logique de planification de ce programme. Veuillez proposer **au moins trois** indicateurs qui permettront à un évaluateur d'évaluer les résultats pour chacun des objectifs cités.

Assurez-vous que les indicateurs soient spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels (c.-à-d. SMART).

<i>Objectif immédiat</i>	<i>Indicateurs</i>
40 familles vulnérables dans le village X auront protégé leurs enfants de la traite grâce à une augmentation du revenu familial.	
La probabilité que 40 garçons et filles (en danger de traite) migrent pour du travail et se mettent en danger est réduite.	
Les perspectives d'emploi de 25 adolescents sans emploi (garçons et filles) en danger de traite dans le village X se sont améliorées.	



Exercice 54: Indicateurs pour une initiative d'élaboration de politique générale

Vous prévoyez une initiative de politique générale.

Voici certaines parties d'un cadre logique de planification pour cette initiative. Elles ont été attribuées à différents acteurs. Veuillez proposer **au moins deux** indicateurs qui permettront à un évaluateur d'évaluer les résultats pour chacun des objectifs cités.

Assurez-vous que les indicateurs soient spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels (c.-à-d. SMART).

	<i>Objectif immédiat</i>	<i>Indicateurs</i>
G	Une politique efficace de prévention de la traite des enfants mise en œuvre dans les domaines politiques pertinents (tels que l'éducation, la migration et l'emploi)	
T E	Des décideurs politiques et une société conscients des risques représentés par la migration irrégulière et du fait que la traite des enfants a une dimension d'exploitation du travail; et mobilisés pour agir à la fois dans les zones d'origine et de destination.	
O	Des décideurs politiques tiennent compte du point de vue des enfants lors de l'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre la traite des enfants.	



Exercice 55: Discussion sur les indicateurs

Donnez votre cadre logique des exercices 53 ou 54 à la personne assise devant vous. Vous devriez recevoir le cadre logique de la personne assise derrière vous. Les personnes assises au premier rang devraient donner leurs cadres logiques aux personnes assises au dernier rang.

Prenez quelques minutes pour lire ce que votre collègue a écrit et pour vous faire une opinion des propositions formulées. Demandez-vous si chaque indicateur est « smart ». Préparez-vous à en parler avec le groupe au complet.

Chapitre 3.4: Apprendre et partager les enseignements



Exercice 56:

Tirer les leçons apprises d'une expérience récente et identifier les bonnes pratiques

Présentez, le plus succinctement possible, une initiative de lutte contre la traite récente à laquelle vous avez participé. Il peut s'agir d'une initiative de services de proximité /assistance directe ou d'une initiative liée à une politique générale.

Veillez rédiger quatre tirets explicatifs:

- ▶ Quels éléments de l'initiative ont permis d'en faire une réussite et pourraient se révéler utiles à l'avenir;
- ▶ Quels éléments de l'intervention n'ont pas été efficaces et doivent être abandonnés, modifiés ou révisés;
- ▶ Avez-vous tiré des leçons, pendant ou après cette intervention, qui pourraient servir aux autres?
- ▶ Les conditions requises avant que les bonnes pratiques ne soient reproduites à une plus grande échelle.



Exercice 57:

Elaborer une stratégie de diffusion

En petits groupes, examinez chacune des descriptions élaborées dans l'exercice 56. Pour chacune d'entre elles, décidez des principaux éléments d'une stratégie de diffusion et de partage des enseignements et des bonnes pratiques avec ceux qui peuvent en bénéficier:

- ▶ Qui sera la cible principale de vos mesures de diffusion? Pourquoi?
- ▶ Y-a-t-il d'autres cibles (secondaires) auxquelles vous adresseriez aussi votre diffusion? Pourquoi?
- ▶ Quelle forme adopteront vos mesures de diffusion à la fois pour les cibles principales et secondaires?
- ▶ Qui accomplira tout ce travail et quelles ressources seront nécessaires?



Exercice 58: Exercice de récapitulation – votre plan d'action et votre liste de souhaits

Sur la base des enseignements que vous avez tirés de cette formation, énumérez **3** mesures que **vous** **prendrez personnellement** pour aider à lutter contre la traite des enfants (dans le cadre de votre travail):

1. Informez vos collègues des enseignements tirés de cette formation

2.

3.

Sur la base des enseignements que vous avez tirés de cette formation, énumérez **3** (nouvelles) mesures que **votre bureau/département** devrait envisager de prendre pour agir contre la traite des enfants:

1.

2.

3.

Sur la base des enseignements que vous avez tirés de cette formation, énumérez **3** (nouvelles) mesures que **votre gouvernement** devrait envisager de prendre pour agir contre la traite des enfants:

1.

2.

3.

MANUEL DE FORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS À DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL, SEXUELLE OU AUTRES FORMES

Livre 1

Comprendre ce qu'est la traite des enfants

Livre 2

**Action politique et de sensibilisation
contre la traite des enfants**

Livre 3

Questions de processus

Livre d'exercices

Guide à l'usage des Facilitateurs

(cd-rom)

Bureau international du Travail
Programme international pour
l'abolition du travail des
enfants (IPEC)
4, route des Morillons
Ch-1211 Genève 22
Suisse
www.ilo.org/ipec

UNICEF
3, UN Plaza
New York, NY 10017
USA
www.unicef.org

Global Initiative to Fight Human Trafficking (UN.GIFT)
United Nations Office on Drugs and Crime
Vienna International Centre
Wagrammer Strasse, 5
A 1400 Vienna
Austria
www.ungift.org